

665149, Pyrenées - Onnatales: 2937

Prostations

SENAT

Cabinet du Président  
MR

Paris le 12 Août 1937

Cher Monsieur GOGUEL,

Je vous transmets les protestations de M. BOUYONNET contre l'élection de M. PARAYRE au siège sénatorial des Pyrénées-Orientales.

M. le Président n'en a pas fait accuser réception. Vous voudrez bien le faire si vous le jugez utile.

Croyez, cher Monsieur GOGUEL, à mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-Chef du Cabinet



Monsieur GOGUEL.



SÉNAT

République Française

Secrétariat Général  
de la Présidence.

Monsieur le Président  
du 6<sup>e</sup> Bureau

Protestation de M. Bouyoumet contre l'élection sénatoriale  
du 25 juillet 1937 dans le département des Pyrénées-Orientales.

**Signification des principales indications de service taxées  
pouvant figurer en tête de l'adresse.**

D..... = Urgent.  
 AR.... = Remettre contre reçu.  
 PC.... = Accusé de réception.  
 RPfrs... = Réponse payée.  
 TC.... = Télégramme collationné.  
 MP.... = Remettre en mains propres.  
 XPfrs... = Exprès payé.

NUIT... = Remettre au destinataire,  
même pendant la nuit (dans la limite  
des heures d'ouverture du bureau  
d'arrivée).  
 JOUR... = Remettre seulement pendant  
le jour.  
 OUVERT = Remettre ouvert.

**Indications de service.**

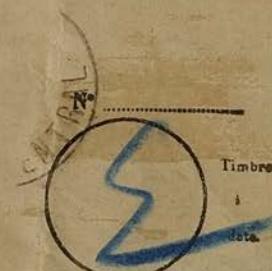
Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier  
nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le  
nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt  
est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

*L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par  
la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)*

ORIGINE.	NUMERO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
PRADES PO	259 33 30	1820			

PROTESTE CONTRE ELECTION PARAYRE COMME SENATEUR  
 PYRENEES ORIENTALES RECEVREZ PROTESTATION ECRITE MOTIVEE  
 ET SIGNEE PAR PLUSIEURS DELEGUES SANATORIAUX RESPECTS  
 DOCTEUR LAVALL MAIRE DE PRADES =====



Timbre

A DECHIREER. LE PORT EST GRATUIT. — Le lettrier doit être payé.  
ceptissé à souche lorsqu'il est chargé de recevoir une taxe.

PARIS -  
DU SENAT PALAIS DU LUXEMBOURG  
M - MONSIEUR LE PRESIDENT  
236  
retour à l'ordre d'origine.  
POSTES, TELEGRAPHES,  
ET TELEPHONES.



TOP  
30 JULY 1937

BVB  
20  
100

ARRIVÉE

LE 13 AOUT 1937

16, BD HAUSSMANN, IX<sup>e</sup>

le 7 Août 1937

Monsieur le Président du Sénat,

A la suite de l'élection sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet, à laquelle j'étais candidat, un grand nombre de délégués sénatoriaux m'ont signalé les faits de pression inadmissibles ou des manœuvres susceptibles d'avoir pu vicier le résultat du scrutin . Ils m'ont invité à déposer une protestation contre l'élection .

Aurais-je été disposé à m'incliner devant le résultat proclamé que je m'en trouverais empêché par l'initiative prise par certains délégués qui vous ont adressé le 30 Juillet une protestation .

Ce serait de ma part un désaveu tacite, non seulement de l'attitude des Maires de Prades, de Rivesaltes, de Port-Vendres qui ont rédigé

.....

cette protestation, mais en ce qui constitue le fond même de leur réclamation, si je ne joignais la mienne propre à la leur .

Des faits ont été énoncés : ils sont réels et peuvent être établis. Je proteste moi aussi et surtout contre un résultat qui a pu être modifié par les manoeuvres signalées dans la réclamation qui vous est parvenue .

Un grand nombre d'électeurs qui sont conduits ou qui conduisent un élu important jusqu'à l'urne, bulletin déployé, voilà qui constitue une manifestation portant atteinte à la liberté du scrutin .

La candidature de Monsieur ROUX, député, présentait un caractère d'hostilité contre celle de Monsieur PARAYRE . Malgré cela, Monsieur ROUX s'est désisté au deuxième tour de scrutin pour Monsieur PARAYRE ; mais il est certain qu'à raison même de la position prise par Monsieur ROUX avant le premier tour, une certaine gêne devait prendre plusieurs de ses électeurs au deuxième tour, gêne que Monsieur ROUX aura voulu vaincre par le jeu

.....

auquel il s'est livré . Sans compter que pour des raisons particulières, il aura voulu publiquement assurer le corps électoral de la sincérité de son désistement envers Monsieur PARAYRE . Que cela eût influencé certains délégués sénatoriaux, c'est indéniable .

D'autre part, la disposition même des lieux dans la salle de vote assurait mal les opérations du scrutin . Le Bureau était trop éloigné des isoloirs pour qu'il pût se rendre compte si réellement les électeurs y pénétraient : les isoloirs à l'entrée, le Bureau à l'autre extrémité, à 30 mètres de distance environ, l'espace intermédiaire occupé par les sections de vote .

A la liste des faits visés dans la protestation que vous avez déjà reçue et que j'invoque à mon tour, j'ajoute celui-ci qui m'est personnel :

Je suis allé voter au deuxième tour de scrutin, à 14 h.30. La salle était tellement

.....

encombrée par les électeurs qui y stationnaient, surtout autour des isoloirs, que je crus devoir en faire l'observation à Monsieur le Président. Cet encombrement ne laissait guère la liberté d'allures aux électeurs qui devaient voter ; en tout cas, il était difficile de surveiller les opérations de vote et leur régularité .

Pendant ce temps, mon concurrent, Monsieur PARAYRE était installé à l'entrée de la salle du scrutin appuyé contre une table où se trouvaient placés les bulletins de vote à son nom et au mien, l'isoloir à UN mètre de cette table . L'électeur qui pénétrait dans la salle prenait un ou deux bulletins sur cette table, entrait ou non dans l'isoloir et allait voter . Il n'est pas douteux que l'électeur qui devait prendre un bulletin sur cette table était gêné par la présence de Monsieur PARAYRE qui surveillait ses mouvements .

Je fis remarquer, moi-même, à Monsieur

.....

PARAYRE combien son procédé était incorrect et lui dit même : "Vous allez m'obliger, si vous restez là, à rester à vos côtés ."

Monsieur PARAYRE crut ne pas devoir bouger. Quant à moi, malgré ce que je lui en avais dit, j'estimai plus convenable de me retirer et je laissai mon concurrent exercer une pression directe ou indirecte , Monsieur PARAYRE ne se gênant même pas pour interroger certains électeurs et pour leur demander leur voix, à la place où il se tenait.

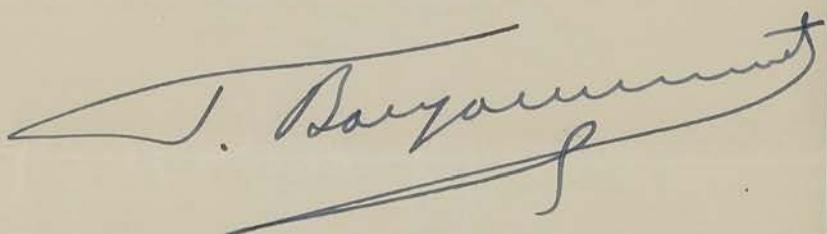
Les faits servant de base à la double protestation dont est saisi le Sénat sont graves ; leur influence sur le résultat du scrutin peut être considérée comme ayant entraîné la décision favorable pour mon concurrent .

De pareilles pratiques ou manœuvres méritaient d'être portées à l'attention de la Haute Assemblée, ne serait-ce que pour assurer la liberté et la dignité de l'élection .

.....

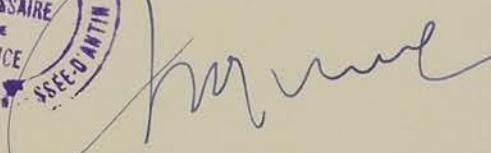
Je me tiens à la disposition du Bureau  
qui sera saisi, soit qu'il désire m'entendre, soit  
que je doive devant lui, produire attestations ou  
témoignages .

Daignez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma plus respectueuse considération.



Vu pour certification matérielle  
de la signature de M. Bouyonnet  
R. F.  
PARIS, IX<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT le - 9 AOUT 1931  
Commissaire de Police.

F. BOUYONNET.  
Commandeur  
de la Légion d'Honneur.



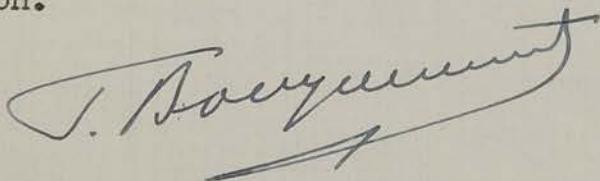
16, BP HAUSSMANN, IX<sup>e</sup>

le 1er Décembre 1937

Monsieur le PRESIDENT,

Comme suite à la demande  
d'audition que je vous ai adressée le 15  
Novembre dernier, j'ai l'honneur de vous  
informer que je suis, ainsi que Monsieur  
DELCOS, Député des Pyrénées Orientales, à la  
disposition du Bureau pour telle date qu'il  
voudra bien nous fixer.

Daignez agréer, Monsieur le  
PRESIDENT, l'assurance de ma respectueuse  
considération.



F. BOUYONNET  
16 Boulevard Haussmann  
Paris 9<sup>e</sup> Ar.

16, B<sup>e</sup> HAUSSMANN, IX<sup>e</sup>

le 15 Novembre 1937

VILLEURBANNE

LE 16 NOV 1937 ➤

Monsieur le Président,

Comme suite à la lettre de protestation du 31 Juillet 1937 des Maires de Prades, Port-Vendres et Rivesaltes, concernant l'Election Sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet et à ma lettre du 7 Août, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli des documents revêtus de signatures de divers électeurs sénatoriaux pour être joints à ma protestation.

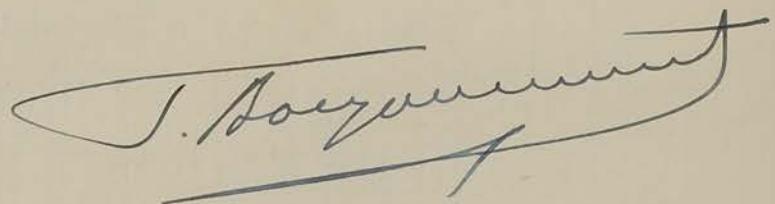
Je me tiens à la disposition des Membres du Bureau aux fins de pouvoir déposer par devant la Commission constituée.

Je crois savoir que Messieurs DELCOS et ROUS, députés des Pyrénées-Orientales ,

.....

sont également tout prêts à se présenter devant la Commission pour lui donner plus amples détails sur l'élection contestée.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

A handwritten signature in cursive ink, appearing to read "F. BOUYONNET". It is enclosed within a large, thin-lined oval and has a diagonal line through it.

F. BOUYONNET  
16 Boulevard Haussmann 9<sup>o</sup> Ar.

Ci-joint Plan de  
la salle de vote -

SENAT

République Française

Secretariat Général  
de la Présidence.

Monsieur le Président  
du 6<sup>e</sup> Bureau

Protestation de M. Lavall contre l'élection secrétariale du  
25 juillet 1937 dans le département des Pyrénées-Orientales

R E C O M M A N D E E .



Monsieur le Président du S E N A T .

Palais du Luxembourg

P A R I S . (VI<sup>o</sup>)



**Indications de service.**

PC... = Accusé de réception.

RPafrs. = Réponse payée.

TC... = Télégramme collationné.

MP... = Remettre en mains propres.

destinataire

dant la nuit (dans la limite de l'heure d'ouverture du bureau d'arrivée).

JOUR. . = Remettre seulement pendant le jour.

OUVERT = Remettre ouvert.

*L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 nov. 1850, art. 6.)*

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.

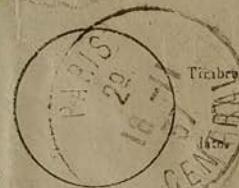
RIMONTAGE 341 18 1891010

DEMANDE SI POSSIBLE FAIRE PARTIE SOUS COMMISSION  
POUR ELECTION PYRÉNÉES ORIENTALES = PAUL LAFFONT

N° 704

J. 21394-35

RPafrs. = Expres payé.  
NUIT. . = Remettre.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A DÉCHIRER



DU 18  
1937  
PARIS  
FRANCE

REçUE à SOUCIEU lorsqu'il est cho  
LE PORTEUR EST GOUVERNEMENT. —

PARIS 3 B

SIXIÈME BU

LETTRE DE LA POSTE A PARIS

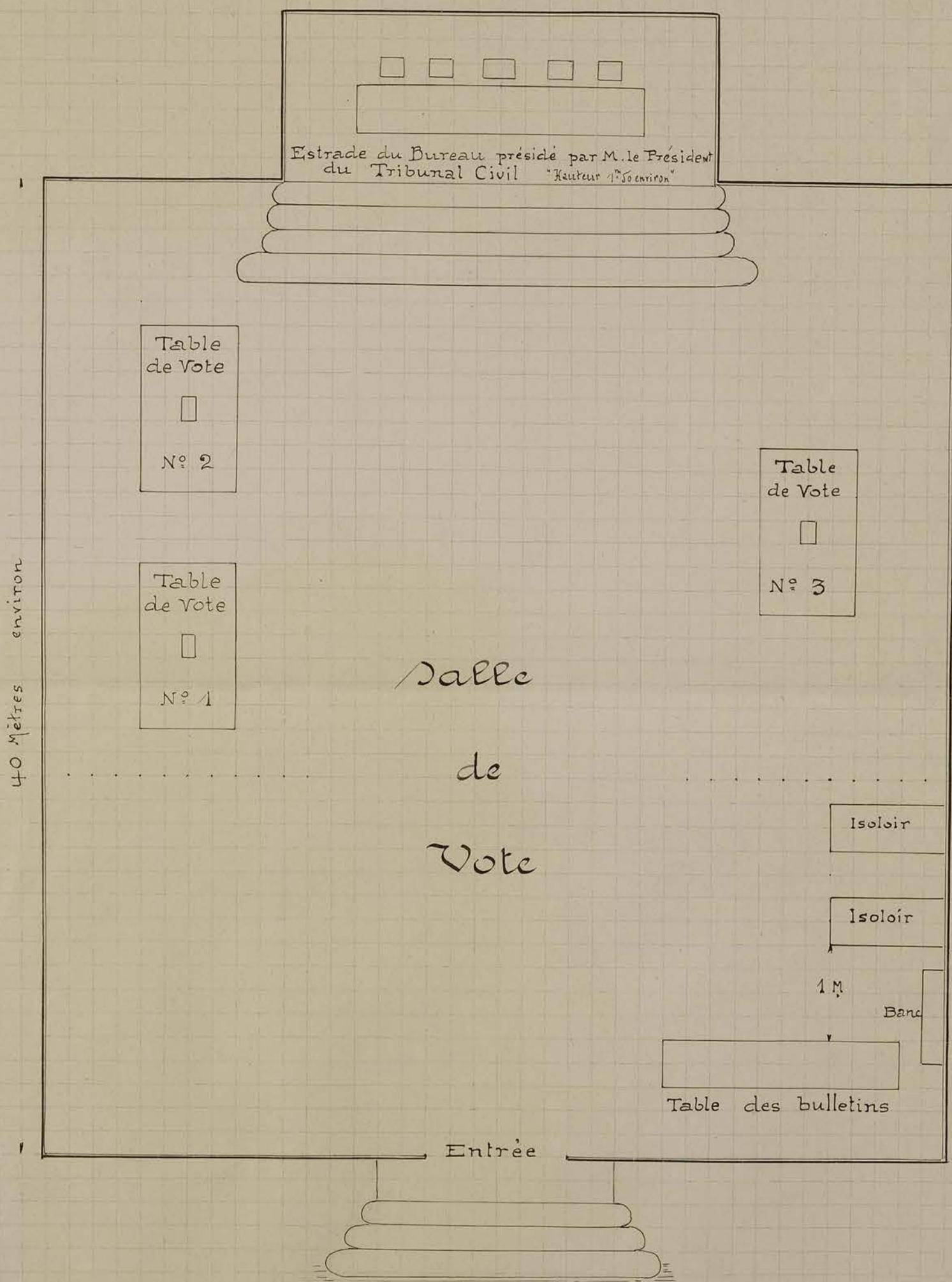
REAU SÉ

S

Le facteur doit délivrer un  
ordre de recouvrer une taxe.

— Salle de Vote —

# - Salle de la Cour d'Assises -



Je soussigné, certifie que Mr. ROUS député, candidat aux élections sénatoriales des Pyrénées Orientales du 25 Juillet 1937 et qui s'était désisté au deuxième tour de scrutin est arrivé en automobile vers 15 Heures 30 autour de la place Arago à côté du café Continental où je prenais une consommation avec des amis.

Dès l'arrivée de Mr. ROUS une trentaine d'hommes qui étaient (je l'ai appris par la suite) des délégués sénatoriaux se sont levés et sont allés le rejoindre à sa descente de voiture. Mr. ROUS s'est dirigé vers l'hôtel Régina situé à coté et en est ressorti au bout d'un quart d'heure environ en brandissant un bulletin au nom de Mr. PARAYRE.

Haranguant ses amis il leur a dit en catalan : Petits il faut y aller : Il s'est dirigé alors, suivi par la trentaine des délégués qui n'avaient pas encore voté vers le Palais de Justice distant d'une cinquantaine de mètres au milieu d'une vive effervescence et d'un grand tumulte.

Mr. ROUS a gravi les marches du Palais de Justice en montant à la foule son bulletin PARAYRE, suivi de ses amis et a pénétré ainsi dans l'édifice public.

Chavignier Georges,  
(auxiliaire de  
Recette Bénéfice)  
Rivesaltes.  
Pyrénées-Orientales

Chavignier

à la suite de la  
de la révolte  
de la révolte  
apposée au dessus  
Rivesaltes le 10.9.37  
G. Baud



ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 Juillet 1937

Les soussignés, délégués Sénatoriaux de l'Arrondissement de PRADES certifient que lors du deuxième tour de scrutin des Elections Sénatoriales à PERPIGNAN, le 25 Juillet 1937, la plupart des électeurs sont allés à l'urne sans passer à l'isoloir et que le Candidate PARAYRE s'est tenu en permanence dans la Salle de vote pendant une bonne partie du Scrutin.

M. Vilb  
vu pour la légalisation  
de la signature apposée ci-dessus  
à Béziers le 6 Novembre 1937  
Le Maire



ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 Juillet 1937

Nous soussignés, délégués sénatoriaux à l'Election Sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937, Membres d'un Bureau de vote, certifions que lorsque M. ROUS est venu voter l'après-midi au Palais de Justice avec un groupe d'amis, il a exhibé ostensiblement un bulletin de vote au nom de PARAYRE et l'a montré aux Membres du Bureau qui ont reçu son vote après l'avoir glissé, sous leurs yeux dans l'enveloppe.

Les amis qui accompagnaient M. Rous ont voté sans passer par l'isoloir.

Antoine Scels  
C 16  
Port Vendres  
A. Scels

Vu pour légalisation de la signature de  
M. Antoine Scels, apporté ci-dessus  
Port Vendres, le 9. juillet 1937



ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 Juillet 1925

M<sup>e</sup> DANIEL Maurice, Maire de St-Nazaire et  
M. CORTIE Jean, adjoint au Maire de St-Nazaire,

Nous soussignés, délégués sénatoriaux à l'Election Sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937, membres d'un bureau de vote, certifions que lorsque M. ROUS est venu voter l'après-midi au Palais de Justice avec un groupe d'amis, il a exhibé ostensiblement un bulletin de vote au nom de PARAYRE et l'a montré aux Membres du Bureau qui ont reçu son vote après l'avoir glissé, sous leurs yeux dans l'enveloppe.

Les amis qui accompagnaient M. ROUS ont voté sans passer par l'isoloir.

J. Daniel

Vu pour la légalisation de la  
signature de M<sup>e</sup> Daniel maire  
de Saint-Nazaire

Saint-Nazaire le 8 novembre 1937

L'adjoint au maire

B. Cortie



vu pour légalisation de  
la signature du M<sup>e</sup> Cortie  
adjoint au maire de St-Nazaire  
+ St-Nazaire le 8 novembre 1937

Le maire  
Daniel

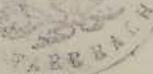
ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 Juillet 1937

Les soussignés, délégués sénatoriaux à l'Election Sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937, certifient que M. PARAYRE, candidat lors du 2ème tour de scrutin, s'est tenu, pendant une grande partie du scrutin, soit à l'entrée de la salle de vote, soit dans la salle même, tout près de la table sur laquelle se trouvaient les bulletins de vote, attitude qui lui permettait, en interpellant souvent les votants, de se rendre compte du geste que faisaient certains électeurs qui, après avoir pris un bulletin sous ses yeux, glissaient le bulletin dans l'enveloppe sans passer par l'isoloir.

m Pacouil *Priez*

Pour légalisation des  
la signatures apposée ci-dessus  
à Laroque, le 6 Novembre 1937  
Le maire de Laroque  
m Pacouil



*Hervé*  
Pour légalisation  
de la signature apposée  
ci-dessus  
Trévillach le 7 Novembre 1937



*Hervé*  
Pour légalisation de la signature ci-dessus  
à Laroque le 6 Novembre 1937  
Le maire de Laroque  
Maurice J.

*Durand*

Pour légalisation de la signature  
de M. Durand Maire d'Igat  
Igat le 7 Nov. 1937

de inscrite au Maroc

*Bapt Y.*

*Pébaud*

Vue pour légalisation de la  
signature ci-dessous

Carbier les Cabanes le 6 Nov. 32



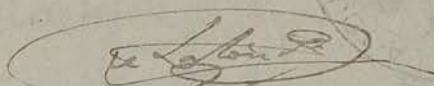
*Maud*

Vue pour la légalisation  
de la signature ci-dessous de  
M<sup>me</sup> Naudot, Mairie

Laboucane Carle le 7 Nov 37

L'Adjoint au Maire

*J. Morris*



Vue pour la légalisation de la  
signature de M<sup>me</sup> de Latour,  
adjoint au maire

Argelès-Gazost le 27 Nov 1932

*Le maire*

K. Canale.



Sous se

Vue pour légalisation de  
la signature de Mme  
Pauvre maire de

Tangassonne ; le 7  
Novembre 1937  
Le conseiller municipal



K. Canale.

Vue pour légalisation de la  
signature de M<sup>me</sup> Canale. adjoint  
à l'administration.



*Le adjoint à l'administration*

Argelès-Gazost le 27 Nov 1932

*R. Rovat*

K. Canale

maire adjoint

Vue pour légalisation de la  
signature ci-dessus apposée.



*Le maire*

*E. Blanck*

*J. Pier*  
Vue pour la légalisation  
de la signature apposée ci-dessus.  
À Bienvillers le 6 Novembre 1937  
Le Maire  
*J. Pier*



*J. Pier*  
Vue pour la légalisation  
de la signature de M. Poel  
maire de Ste Croix-en-  
Ponthieu le 9-11-1937  
*Poel*



*J. Moret*  
Vue pour légalisation de la signature  
ci-dessus de M. Moret adjoint au Maire  
La Jour de l'an 1937  
Le Maire.

*J. Moret*  
Vue pour légalisation  
de la signature de M. A. Lantue  
Maire de Guise.  
L'Adjoint délégué,  
*J. Moret*



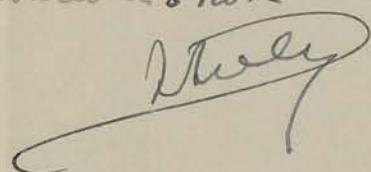
ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 JUILLET 1937

Nous soussignés, délégués sénatoriaux à l'élection Sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937, Membres d'un Bureau de Vote, certifions que lorsque M. ROUS est venu voter l'après-midi au Palais de Justice avec un groupe d'amis, il a exhibé ostensiblement un bulletin de vote au nom de PARAYRE et l'a montré aux Membres du Bureau qui ont reçu son vote après l'avoir glissé, sous leurs yeux dans l'enveloppe.

Les amis qui accompagnaient M. ROUS ont voté sans passer par l'isoloir.

Veuillez pour légalisation de  
la signature ci-dessous de  
M. Soler adjoint au maire  
Odeillo le 6 nov-



ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENNES-ORIENTALES

du 25 Juillet 1937

Les soussignés, délégués sénatoriaux à l'Election Sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937, certifient que M. PARAYRE, Candidat lors du 2ème tour de scrutin, s'est tenu, pendant une grande partie du scrutin, soit à l'entrée de la salle de vote, soit dans la salle même, tout près de la table sur laquelle se trouvaient les bulletins de vote, attitude qui lui permettait, en interpellant souvent les votants, de se rendre compte du geste que faisaient certains électeurs qui, après avoir pris un bulletin sous ses yeux, glissaient le bulletin dans l'enveloppe sans passer par l'isoloir.

Le 25 Juillet 1937  
Je vous offre mon bulletin  
à l'heure de l'élection  
de la législation de  
M. Espeu Augustin  
Le Maire

G. Revel



Le 25 Juillet 1937  
Je vous offre mon bulletin  
de la législation de  
M. Espeu Augustin  
Le Maire

G. Revel

Calmont

Le 25 Juillet 1937  
Je vous offre mon bulletin  
de la législation de  
la signature de M. Calmont  
Le Conseiller Municipal  
Le Maire

G. Revel



Le 25 Juillet 1937  
Je vous offre mon bulletin  
de la législation de  
la signature de M.  
Amiel Albert

Le Maire

G. Revel



Mouchelet  
Pour la légalisation  
de M. Fouquet  
et M. J. Bourdais  
J. Houcay



J. Houcay  
Pour la légalisation  
de la signature de  
M. René et Mouchelet  
et le concierge Mouchelet  
J. Houcay



Garnier  
Pour la légalisation  
de la signature  
de l'adjoint délégué  
J. Houcay

J. Houcay

Houcay

Sur pour légalisation de la Signature  
de M. Billon et Rance apposée ci-dessus

Pézilla la Marière, le 13 Novembre 1923

Paul le Maire, adjoint

L'adjoint,  
Houcay



*Mme G.*  
Tu pour la législation  
de la signature de M. Morel  
de la signature Le Maréchal  
de la signature Le Maréchal  
de la signature Le Maréchal  
de la signature Le Maréchal



Kingolat Léon

Avyolat leur  
appare en cours  
comme le 9 g. le 9 Oct 1937  
moi



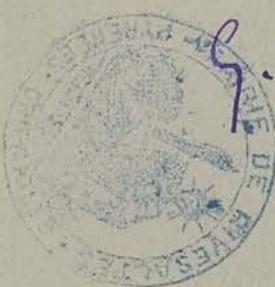
Mr. & Mrs. T. C. B. Rivers de la Ville  
de Rosedale, Rivers de la Ville  
de la Sir. Parker Shenna  
approve et denie  
Rivers de la Ville  
C. Rivers

Under Shenna  
name & address  
called 9 9 Cr #37  
See Main  
G. Avery

Le Muséum national d'histoire naturelle  
Tunis pour la galéation  
de la piqueature de l'île Commeuge



*ans*  
Le Marie  
G. Avery



ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 JUILLET 1937

Nous soussignés, délégués sénatoriaux à l'Election Sénatoriale des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937, Membres d'un Bureau de vote, certifions que lorsque M. ROUS est venu voter l'après-midi au Palais de Justice avec un groupe d'amis, il a exhibé ostensiblement un bulletin de vote au nom de PARAYRE et l'a montré aux Membres du Bureau qui ont reçu son vote après l'avoir glissé, sous leurs yeux dans l'enveloppe.

Les amis qui accompagnaient M. ROUS ont voté sans passer par l'isoloir.

Borreil Marceau  
adjoint au Maire  
St Félix d'Aygal

Rocariel Laurent  
C.M. Port Vendres  
Rocariel

Vu pour la légalisation  
de la signature de M. Borreil  
St Félix d'Aygal le 6 Novembre 1937

Le Maire  
M. Laurent



Vu pour légalisation de la signature de  
M. Rocariel... Rocariel apposé à son  
Port-Vendres, le 9 Novembre 1937.

Le Maire  
POUR LE MAIRE  
L'Adjoint délégué

ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 JUILLET 1937

Les soussignés, délégués sénatoriaux de l'Arrondissement de Perpignan certifient que lors du deuxième tour de scrutin des Elections Sénatoriales à Perpignan, la plupart des électeurs sont allés à l'urne sans passer à l'isoloir et que le candidat PARAYRE s'est tenu en permanence dans la salle de vote une bonne partie du scrutin.

R. Raboy

Pour légalisation de la  
Signature ci-dessus de M. Raboy  
Corbeil les Cabannes le 2 Nov 1937  
Le Maire



Danyer

Pour légalisation de la signature  
de M. Danyer

Le Maire de Corbeil  
les Cabannes

Ville



Reberton

Le 2 Novembre 1937  
M. Reberton pour la  
mairie de Rivesaltes  
de légalisation de la signature  
de M. G. Raboy ci-dessus  
Le Maire

G. Raboy

Le Maire

Ville pour légalisation  
de la signature de  
M. G. Raboy Augustin  
apposée ci-dessus.

Rivesaltes le 2 Nov 1937

Le Maire

Calmon

Ville pour légalisation  
de la signature de  
M. G. Calmon

Le Maire



Le 2 Nov 1937

Le Maire

G. Raboy



G. Raboy

Auriach

Vé pour légalisation  
de la signature de  
M<sup>r</sup> Auriach Albert  
apposée ci-dessus.



Rivesaltes le 10 NOV 1937

Le Maire

G. Meury

Nouvy

Vé pour légalisation  
de la signature de  
M<sup>r</sup> Nouvy Georges  
apposée ci-dessus



Rivesaltes le 10 NOV 1937

Le Maire

G. Meury

Commenge

Vé pour légalisation  
de la signature de  
M<sup>r</sup> Commenge François  
apposée ci-dessus

Rivesaltes le 10 NOV 1937

Le Maire

G. Meury

Tuit

Vé pour légalisation  
de la signature de  
M<sup>r</sup> Tuit Etienne  
apposée ci-dessus

Rivesaltes le 10 NOV 1937

Le Maire

G. Meury

Kugelot Léon

Vé pour légalisation  
de la signature de  
M<sup>r</sup> Kugelot Léon  
apposée ci-dessus

Rivesaltes le 10 NOV 1937

Le Maire

G. Meury



ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 Juillet 1937

Les soussignés, délégués sénatoriaux de l'Arrondissement de PRADES, certifient que M. ROUS, Député, candidat aux Elections Sénatoriales des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937 et qui s'était désisté au 2ème tour de scrutin a fait irruption lors de ce deuxième tour, avec des amis, dans la salle de vote du Palais de Justice en brandissant un bulletin de vote au nom de PARAYRE.

Cette entrée en foule dans le Palais de Justice avait été précédé d'une manifestation extérieure de même nature à la Place Arago où est situé le Palais de Justice.

*Thie*  
Pour la légalisation  
de la signature apposée  
ci-dessus  
Témoins le Novembre 1937  
*M. Véz*



*Samars.*  
Pour la légalisation  
de la signature de M.  
Samars, maire de Lagarrosse  
le 7 Novembre 1937  
Le conseil Municipal  
*Fotter*



*Durand*  
Pour la légalisation de la  
signature de M. Durand Raure  
élu le 7 Novembre 1937  
Le conseil Municipal  
*Nestor*  
*Dr Cambi.*



Pour légalisation de la  
signature de M. Th. Cambi,  
maire d'arrondissement  
L'origine en annexe  
*Le Labey*  
Moy. brouillon n°  
7 Novembre 1937.

*G. Morin*

Vue pour légalisation de la  
signature ci-dessus de M. Aris  
adjoint au Maire  
L'atome de Carte le 7 Nov 37

Le Maire

*Maire*

*P. R. Bell*

*M. Ollier*  
conseiller municipal  
Vue pour légalisation de la  
signature ci-dessus apposée  
Le Maire

*MAIRIE DE CARTIER-BRÉVARD*

*Blancs*

*La Gouvernante*

Vue pour légalisation de la  
signature de M. de Latour,  
adjoint au maire

*MAIRIE DE LATOUR*

*Aug. Latour n°  
7 Nov 1932  
Zunin  
X. Cade.*

*W.H.*

Vue pour légalisation de la  
signature de M. Aris adjoint  
de la mairie  
de l'Île-les-Coudres.

*Île-les-Coudres le 9-11-1937*

*L'adjoint Bell*

*OCÉANIE  
MAIRIE DE L'ÎLE-LES-COUDRES*

M. BIV  
Vu pour la légalisation  
de la signature apposée ci-dessus  
à Breuillet le 6 Novembre 1987  
Le Maire  
officier



✓ Mairie

Vu pour la légalisation  
de la signature ci-contre  
de M. Naudot, Maire  
Latour de Carol le 7 Nov 87

S'adjoint au Maire  
M. Bouriez



M. BIV  
Vu pour la légalisation  
de la signature de M. A. Gauvillier  
Maire de Fréteval  
Fréteval le 13/11/87  
L'Adjoint délégué



ELECTIONS SENATORIALES DES PYRENEES-ORIENTALES

du 25 Juillet 1937

Les soussignés, délégués sénatoriaux de l'Arrondissement de PERPIGNAN, certifient que M. ROUS, Député, Candidat aux Elections Sénatoriales des Pyrénées-Orientales du 25 Juillet 1937 et qui s'était désisté au 2ème tour de scrutin à fait irrusion lors de ce 2ème tour avec des amis, dans la salle de vote du Palais de Justice en brandissant un bulletin de vote au nom de PARAYRE.

Cette entrée en foule dans le Palais de Justice avait été précédé d'une manifestation extérieure de même nature à la Place Arago où est situé le Palais de Justice.

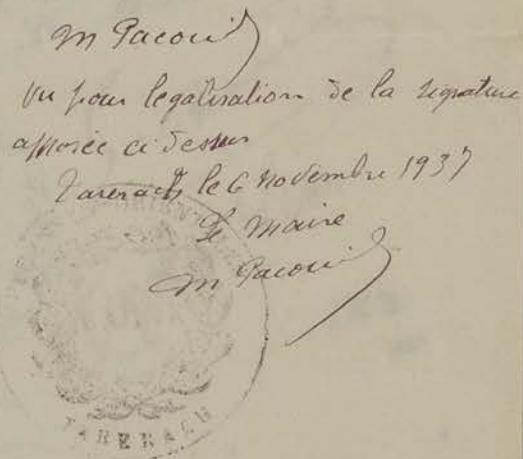


J. Bertrand  
Maire de Rivesaltes  
délégué sénatorial  
Le 25 juillet 1937  
Signature apposée ci-dessous

J. Bertrand  
apposée ci-dessus



P. Lajoual délégué  
Signature apposée ci-dessous



J. Falart  
Le 25 juillet 1937  
Signature apposée ci-dessous  
Signature apposée ci-dessous



J. Falart  
Signature apposée ci-dessous

*Spectraud*  
Vu pour le personnel de la D.G.R.S.T.  
de l'Etat Paul Le Maire



*G. Guély*

*Calmor*

*Vue par nos  
de Recours  
de la 1<sup>re</sup>  
de M. Calmor  
approuvée entre  
Bruxelles le 9 juillet 1931*



*G. Guély*

*Mondy*

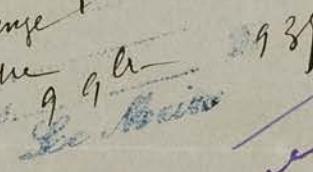
*Vue par nos  
de Recours  
de la 1<sup>re</sup>  
de M. Mondy  
approuvée entre  
Bruxelles le 9 juillet 1931*



*G. Guély*

*Sommens et Cie*

*Vue par nos  
de Recours  
de la 1<sup>re</sup>  
de M. Sommens & Cie  
approuvée entre  
Bruxelles le 9 juillet 1931*



*G. Guély*

*Augot et Léon*



*1931*

*Puitt*  
Vue par nos  
de Recours  
de la 1<sup>re</sup>  
de M. Puitt

*Puiter Stierne*

*approuvée entre  
Bruxelles le 9 juillet 1931*

*G. Guély*

*Vue par nos  
de Recours  
de la 1<sup>re</sup>  
de M. Augot et Léon  
approuvée entre  
Bruxelles le 9 juillet 1931*

*1931*



*1931*

Bullock's de rote

~~V. V.~~

Stibulus nul  
relection

12

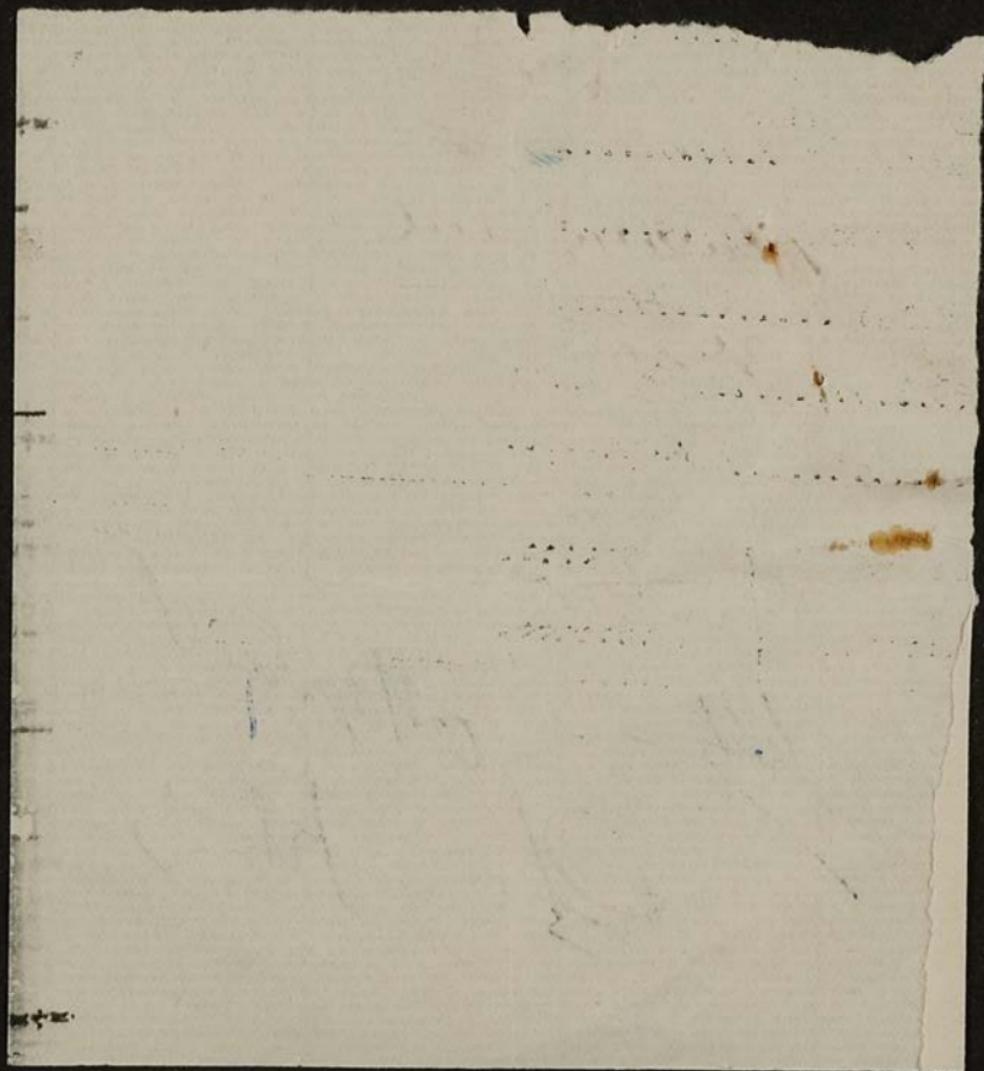
Houbalek

Leib

ABordill

Doman

Hod



veletos

W.L.W.

République Française

13

Envécheyra sur Melatéz  
Ler  
Le Primitif

autre

me



2 et 1000 14  
bulletin

en Picardie

My  
T. Apres  
mais

Bapt

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES.

ELECTION SENATORIALE DU 25 JUILLET 1937

# Joseph PARAYRE

*Député des Pyrénées-Orientales*

*Vice-Président du Conseil Général*

*Membre de la Commission des Boissons*

*Membre de la Commission des Affaires Etrangères*

CANDIDAT DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Ministère  
de l'Intérieur

Direction du Personnel  
de l'Administration Générale

2<sup>e</sup> Bureau

Affaires Politiques

République Française

Paris, le 28 JUIL 1937 19

Monsieur le Président,

En vue de la vérification des pouvoirs de  
M. Tarayre

élu Sénateur le 25 juillet 1937  
dans le département des Tyrrénies Orientales  
j'ai l'honneur de vous transmettre les documents  
ci-après désignés

1<sup>o</sup> Le tableau indiquant les résultats de  
l'élection des délégués et suppléants, dressé en  
exécution de l'art. 6 de la loi du 2 Août 1876;

2<sup>o</sup> La liste des électeurs sénatoriaux par ordre  
alphabétique, dressé en exécution de l'art. 9 de la  
même loi;

3<sup>o</sup> La liste d'emargement divisée en  
cabiots distincts;

4<sup>o</sup> Les feuilles de pointage au nombre de 12.

5<sup>o</sup> Le procès-verbal des opérations électorales;

6<sup>o</sup> La notice du candidat élu;

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le  
Président, de vouloir bien me faire accuser  
réception du présent envoi.

Aguez, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministère de l'Intérieur

Le Sous-Directeur, chargé  
du Bureau des Affaires Politiques

Monsieur le Président du Sénat.

Beevey

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(MODÈLE N° 8)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913, 31 MARS 1914,  
30 DÉCEMBRE 1928 ET 10 AOUT 1929

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 25 juillet 1937,  
à Perpignan, pour élire un sénateur.

L'an mil neuf cent trente sept, le vingt et un du mois de juillet  
nous<sup>(1)</sup> Vilarem Jean, Président  
du tribunal de première instance de Perpignan, nous sommes  
rendu dans la salle des Assises dudit tribunal à  
local désigné pour la réunion du collège électoral du département des Pyrénées-Orientales  
convoqué en vertu du décret du 8 juin 1937  
à l'effet d'élire un sénateur.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. graves	( Charles	, né le 11 avril 1872
M. Parqué	( Baptiste	, né le 8 juillet 1876
M. Grégoire	( Léon	, né le 1 <sup>er</sup> novembre 1909
M. Llonguet	( Denis	, né le 3 janvier 1909

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire, M. Peyrevidal  
( Jean ), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1<sup>o</sup> Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée par les lois des 9 décembre 1884, 1<sup>er</sup> février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928 et 10 août 1929 ;

2<sup>o</sup> Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des 17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929 ;

3<sup>o</sup> Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, modifié par le décret du 24 mai 1934, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement et de séjour allouée aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances ;

4<sup>o</sup> Le texte du décret de convocation ci-dessus visé ;

5<sup>o</sup> Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

6<sup>o</sup> Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914 ;

7<sup>o</sup> Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale ;

8<sup>o</sup> Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

9<sup>o</sup> La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *trois* sections de vote, de la manière suivante<sup>(1)</sup>:

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre	A	à la lettre	D	— 185 électeurs.
2 <sup>e</sup> Section, —	E	—	M	— 168 —
3 <sup>e</sup> Section, —	N	—	Z	— 153 —
4 <sup>e</sup> Section, —		—		—
5 <sup>e</sup> Section, —		—		—
6 <sup>e</sup> Section, —		—		—
7 <sup>e</sup> Section, —		—		—
8 <sup>e</sup> Section, —		—		—
9 <sup>e</sup> Section, —		—		—
10 <sup>e</sup> Section, —		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs<sup>(2)</sup> de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

1 <sup>re</sup> SECTION ....	Président .....	M. (3) Albadié Henri
	Scruteurs .....	M. Cabet François
2 <sup>e</sup> SECTION ....	Président .....	M. Courva Marcel
	Scruteurs .....	M. Cortié Jean
3 <sup>e</sup> SECTION ....	Président .....	M. alies Albert
	Scruteurs .....	M. Soler Antoine
4 <sup>e</sup> SECTION ....	Président .....	M. Banyuls Marceau
	Scruteurs .....	M. Janmarti Jacques
5 <sup>e</sup> SECTION ....	Président .....	M. Daniel Maurice
	Scruteurs .....	M. Aubert Jean
	Président .....	M. Thomas Frédéric
	Scruteurs .....	M. Sedes Antoine
	Président .....	M. Rocaries Sauveur
	Scruteurs .....	M. Borreil Marceau
	Président .....	M. Dubielk Sébastien
	Scruteurs .....	M.
	Président .....	M.
	Scruteurs .....	M.
	Président .....	M.
	Scruteurs .....	M.

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

6 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scruteurs . . . . .	M. M. M.
7 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scruteurs . . . . .	M. M. M.
8 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scruteurs . . . . .	M. M. M.
9 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scruteurs . . . . .	M. M. M.
10 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	Président . . . . .	M.
	Scruteurs . . . . .	M. M. M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de un, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre<sup>(1)</sup>.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargement qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargement et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté: 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
			en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section.....	185	185	"	" 4
2 <sup>e</sup> Section.....	164	164	"	" 4
3 <sup>e</sup> Section.....	152	152	"	" 2
4 <sup>e</sup> Section.....				
5 <sup>e</sup> Section.....				
6 <sup>e</sup> Section.....				
7 <sup>e</sup> Section.....				
8 <sup>e</sup> Section.....				
9 <sup>e</sup> Section.....				
10 <sup>e</sup> Section.....				
TOTAUX.....	504	504	"	"

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complètes dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A					
1 <sup>re</sup> Section.....	185	1	185	M. Bayonet Fénel	86	71	18	9	1	M.
2 <sup>e</sup> Section.....	164	1	166	M. Parayre Joseph	68	64	24	10		M.
3 <sup>e</sup> Section.....	152	"	152	M. Rous Joseph	61	63	26	1		M.
4 <sup>e</sup> Section.....				M. Jendre André						M.
5 <sup>e</sup> Section.....				M. Dauvois						M.
6 <sup>e</sup> Section.....										M.
7 <sup>e</sup> Section.....										M.
8 <sup>e</sup> Section.....										M.
9 <sup>e</sup> Section.....										M.
10 <sup>e</sup> Section.....										M.
TOTAUX.....	504	1	508		215	198	68	20	1	

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... 506

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement..... 504

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes..... 504

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants<sup>(1)</sup>..... 504

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs ; enveloppes sans bulletin ; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires ; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs<sup>(2)</sup>.  
2

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés..... 502

MAJORITÉ ABSOLUE<sup>(3)</sup>..... 252

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. Bouyoumet Fernand	cent quatre-vingt-sept voix	275
M. Parcayre Joseph	cent quatre-vingt-dix-huit voix	198
M. Roux Joseph	soixante-huit voix	68
M. Gondre André	vingt voix	20
M. Diver	une voix	1
M.		
Bulletins nuls (2).....	deux	2

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

~~M. (3)~~  
~~ayant obtenu un nombre égal de voix au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue~~  
~~été proclamé sénateur~~.

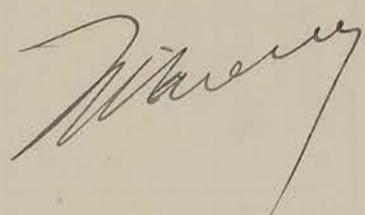
Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

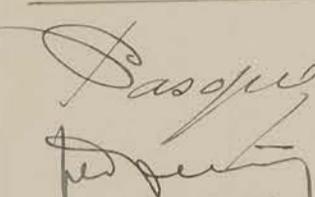
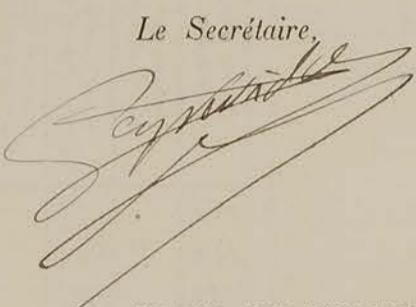
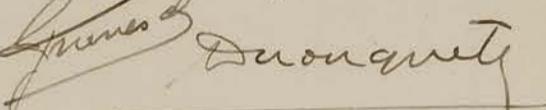
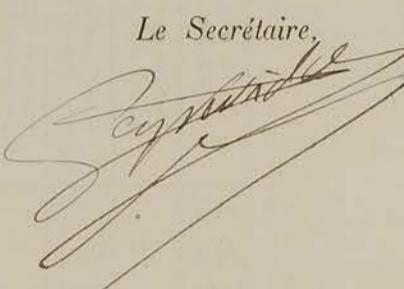
Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de un sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à 12 heures.

*Le Président,*



*Les Membres du bureau,*



**2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>.

(1) Si un ou plusieurs membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.*

NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
			en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section .....	185	185		
2 <sup>e</sup> Section .....	166	166		
3 <sup>e</sup> Section .....	151	151		
4 <sup>e</sup> Section .....				
5 <sup>e</sup> Section .....				
6 <sup>e</sup> Section .....				
7 <sup>e</sup> Section .....				
8 <sup>e</sup> Section .....				
9 <sup>e</sup> Section .....				
10 <sup>e</sup> Section .....				
TOTAUX .....	502	502		

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complies dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À						
1 <sup>re</sup> Section .....	195	185	89	M. Jarrye Joseph							
2 <sup>e</sup> Section .....	166	D 166	94	M. Baugrand Fénel							
3 <sup>e</sup> Section .....	151	151	79	1	M. Dières						
4 <sup>e</sup> Section .....					M.						
5 <sup>e</sup> Section .....					M.						
6 <sup>e</sup> Section .....					M.						
7 <sup>e</sup> Section .....					M.						
8 <sup>e</sup> Section .....					M.						
9 <sup>e</sup> Section .....					M.						
10 <sup>e</sup> Section .....					M.						
TOTAUX.....	502	D 502	262	236	3						

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....	506
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....	502
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....	502

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants <sup>(1)</sup> .....	502
--	-----

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs ; enveloppes sans bulletin ; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires ; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs<sup>(2)</sup>.....

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés.....	501
---	-----

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup> .....	251
---------------------------------------	-----

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1) :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. Parayre Joseph	deux cent vingt deux voix	262
M. Bouyoumet Fernand	deux cent trente six voix	236
M. Divers	trois voix	3
M.		
Bulletins nuls (2).....	un	1

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M. Parayre Joseph ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

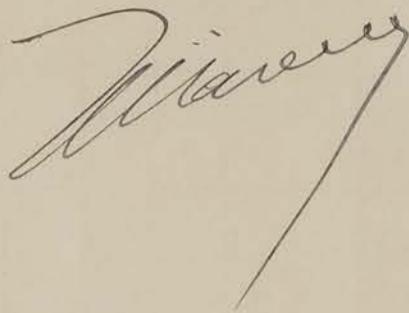
Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.*

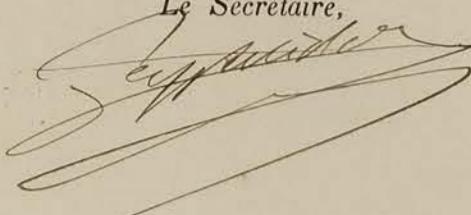
Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à seize heures. 30

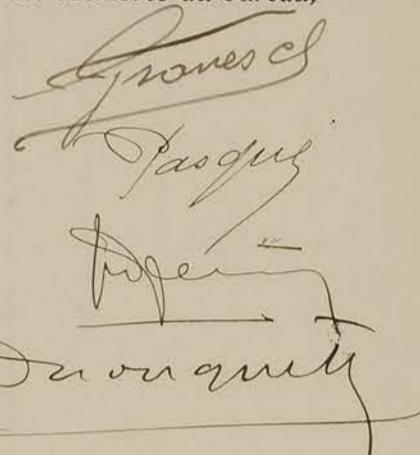
Le Président,



Le Secrétaire,



Les Membres du bureau,



### 3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus<sup>(1)</sup>

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 <sup>re</sup> Section .....					
2 <sup>e</sup> Section .....					
3 <sup>e</sup> Section .....					
4 <sup>e</sup> Section .....					
5 <sup>e</sup> Section .....					
6 <sup>e</sup> Section .....					
7 <sup>e</sup> Section .....					
8 <sup>e</sup> Section .....					
9 <sup>e</sup> Section .....					
10 <sup>e</sup> Section .....					
TOTAUX .....					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES comptées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À							
1 <sup>re</sup> Section.....					M.							
2 <sup>e</sup> Section.....					M.							
3 <sup>e</sup> Section.....					M.							
4 <sup>e</sup> Section.....					M.							
5 <sup>e</sup> Section.....					M.							
6 <sup>e</sup> Section.....					M.							
7 <sup>e</sup> Section.....					M.							
8 <sup>e</sup> Section.....					M.							
9 <sup>e</sup> Section.....					M.							
10 <sup>e</sup> Section.....					M.							
TOTAUX.....					M.							

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'emargement.....

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu <sup>(1)</sup>:

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M <sup>(3)</sup>

ayant obtenu la pluralité des voix

été proclamé sénateur

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

*Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.*

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à *dix sept* heures, heure légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les n°s 3 à 5, les listes d'émargement en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture ;

Sous les n°s 6 à 11, les feuilles de pointage ;

Sous les n°s 12 à 14, les enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe.....	2 1
Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....	
Enveloppes sans bulletin.....	
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....	
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	
Enveloppes non réglementaires.....	
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....	
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....	
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....	
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir.....	
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....	
Enfin, sous les n°s ..... <i>X</i> Les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :	

*Le Président,*

*Le Secrétaire,*

*Les Membres du bureau,*

*(Voir signatures à la clôture du 2<sup>e</sup> tour)*

1

ELECTIONS SENATORIALES

TABLEAU

INDIQUANT LES RESULTATS DE L'ELECTION des  
DELEGUES et des SUPPLÉANTS

**ELECTIONS SÉNATORIALES.**

**TABLEAU**

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSEZ LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
<b>ELECTION SENATORIALE PARTIELLE DU 25 JUILLET 1937</b>					
-----					
<b>DÉSIGNATION DES DÉLEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX</b>					
-----					
<b>ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN</b>					
<b>CANTON DE PERPIGNAN-EST</b>					
PERPIGNAN	BAUDRU Laurent	accepté	RIU Antoine	accepté	
	VIEILLEDENT Jean	D <sup>e</sup>	DULCÈRE Pierre	D <sup>e</sup>	
	PAL Joseph	D <sup>e</sup>	ALIES Jacques	D <sup>e</sup>	
	PLANAS Narcisse	D <sup>e</sup>	GRAU Adrien	D <sup>e</sup>	
	PEYRE Marius	D <sup>e</sup>	TINE Georges	D <sup>e</sup>	
	MARGAIL Joseph	D <sup>e</sup>			
	POMES SALES Jacques	D <sup>e</sup>			
	FOURQUET Pierre	D <sup>e</sup>			
	RICARD Joachim	D <sup>e</sup>			
	MONTALT Paul	D <sup>e</sup>			
	JALABERT Albert	D <sup>e</sup>			
	BEAUX Antonin	D <sup>e</sup>			
	MERCADER Félix	D <sup>e</sup>			
	TALEZ Jean	D <sup>e</sup>			
	THOMAS Frédéric	D <sup>e</sup>			
	AZEAU Amédée	D <sup>e</sup>			
	AUSSEIL Louis	D <sup>e</sup>			
	ACEZAT Noël	D <sup>e</sup>			
	DURAND André	D <sup>e</sup>			
	DISPAN-MARILL Aug.	D <sup>e</sup>			
	BISCAYE Marcel	D <sup>e</sup>			
	GRAVES Charles	D <sup>e</sup>			.....

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suf- frages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
PERPIGNAN	MAS François	accepté			
	HAVARD Auguste	D <sup>e</sup>			
ALENYA	LAFFON Auguste	D <sup>e</sup>	BARRERE Julien	accepté	
	TASTU PONS	D <sup>e</sup>			
CABESTANY	POMAREDE François	D <sup>e</sup>	SURJUS Pierre	D <sup>e</sup>	
	CASEDAMON Jean	D <sup>e</sup>			
CANET	HENRIC Gabriel	D <sup>e</sup>	BAU Joseph	D <sup>e</sup>	
	CARMONA Louis	D <sup>e</sup>			
CANOCHES	PAYRE Casimir	D <sup>e</sup>	COUBRIS Pierre	D <sup>e</sup>	
	SINE Justin	D <sup>e</sup>			
CORNEILLA-DEL-VER- COL	JONQUERE Joseph	D <sup>e</sup>	JUANOLE Alexandre	D <sup>e</sup>	
	GIMBERNAT Joseph	D <sup>e</sup>			
ELNE	ARMANGAU François	D <sup>e</sup>	PLANAS Michel	D <sup>e</sup>	
	MARCEROU Louis	D <sup>e</sup>	BIEE Jean	D <sup>e</sup>	
	SICART Marc	D <sup>e</sup>			
	VIDAL Joffre	D <sup>e</sup>			
	ALIES Pierre	D <sup>e</sup>			
	JAUTIN Jean	D <sup>e</sup>			
	PARDINEILLE Franç.	D <sup>e</sup>			
	FERRER Pierre	D <sup>e</sup>			
	PORTEIX François	D <sup>e</sup>			
LATOUR-BAS-ELNE	DAURIACH Joseph	D <sup>e</sup>	FOSSE Michel	D <sup>e</sup>	
MONTESCOT	LAFABREGUE DE PALLA- RES Maurice	D <sup>e</sup>	DE BOULLIER Louis	D <sup>e</sup>	
SAINT-CYPRien	NOEL Augustin	D <sup>e</sup>	BORDES Pierre	D <sup>e</sup>	
	SERRE Fernand	D <sup>e</sup>			
ST-NAZAIRE	DANIEL Maurice	D <sup>e</sup>	COSTE François	D <sup>e</sup>	
	CORTIE Jean				
SALEILLES	PASTOR Baptiste	D <sup>e</sup>	GAGNAC Joseph	D <sup>e</sup>	
THEZA	JONQUERES Gabriel	D <sup>e</sup>	BENEZET RICART Pierre	D <sup>e</sup>	
	SOLER Bonaventure	D <sup>e</sup>			
TOULOUGES	LACAZE Louis	D <sup>e</sup>	MARTY Jacques	D <sup>e</sup>	
	CLADERES Jean	D <sup>e</sup>			
VILLENEUVE-LA-RAHO	RUBIOLA Adrien	D <sup>e</sup>	CAMPS Antoine	D <sup>e</sup>	
	MONTADE Jacques	D <sup>e</sup>			
					.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
<u>CANTON DE PERPIGNAN-OUEST</u>					
BAHO	GARRIGUE Antoine	accepté	GAZENOYE Jean	accepté	
	MEITIG Antonin	D2			
BOMPAS	POLIT Jean	D2	BONNEIL Thomas	D2	
	ARNAUD Jacques	D2			
PIA	BATAILLE Jean	D2	TORREILLES Jean	D2	
	SEDOS FILLOLS Jh.	D2			
	AZAM Bonaventure	D2			
ST-ESTEVE	CANTIE Adrien	D2	GAU Jean	D2	
	MIQUEL Raymond	D2			
STE-MARIE	PAGNON Jules	D2	ROGER Joseph ROLLAND	D2	
	BONNES Jean CAVAILLE	D2			
VILLELONGUE-DE-LA SALANQUE	DUCASSY Etienne	D2	PLA Saturnin	D2	
	DUCASSY Marcel	D2			
VILLENEUVE -DE- LA RIVIERE	MARTINAGI Paul	D2	NOGUES Michel	D2	
	BOURAT Marcellin	D2			
<u>CANTON DE LATOUR-DE-FRANCE</u>					
LATOUR-DE-FRANCE	BOURAT Auguste	D2	BABOU Denis	D2	
	PLA Joseph	D2			
BELESTA	PASQUIER Pierre	D2	SALY Louis	D2	
CARAMANY	BERGES Marius	D2	DABAT Irénée	D2	
	MARTY François	D2			
CASSAGNES	BARRAUT Amédée	D2	CATALA François	D2	
ESTAGEL	BARGIDA Antoine	D2	PGNS Joseph Franç.	D2	
	BARRERE Marcel	D2	ROUSSET Etienne	D2	
	ALEX Antoine	D2			
	LLIMOUSI Emile	D2			
	BOUSQUET Joseph	D2			
	ILLARY François	D2			
LANSAC	CAPELA Julien Joseph	D2	DESTAVILLE Paul	D2	
MONTNER	SEGULE Moïse	D2	SEGUIE Joseph	D2	
PLANEZES	MALET François	D2	JEAN François	D2	
RASIGUERES	BASCOU Paul	D2	ALQUIER Clovis	D2	
TAUTAVEL	BENET Joseph	D2	VIDAL Joseph Charles	D2	
	BERNARD Auguste	D2			.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
<u>CANTON DE MILLAS</u>					
MILLAS	MALET Paul	D <sup>2</sup>	FENERSTEIN F <sup>o</sup> .	D <sup>2</sup>	
	ADROGUER Joseph	D <sup>2</sup>			
	GENDRE André	D <sup>2</sup>			
CORBÈRE	BASSEDES Dominique	D <sup>2</sup>	PARAHY Pierre	D <sup>2</sup>	
	BOURGAT André	D <sup>2</sup>			
CORBÈRE-LES-CABANES	REBARDY Joseph	D <sup>2</sup>	Paul VILLE	D <sup>2</sup>	
	LLAGONNE Louis	D <sup>2</sup>			
CORNEILLE-DE-LA-RIVIÈRE	FONTERAILLE Jean	D <sup>2</sup>	MADINE François	D <sup>2</sup>	
	GACIOT Urbain	D <sup>2</sup>			
NEFIACH	SURJOUS François	D <sup>2</sup>	OLIVE Adrien	D <sup>2</sup>	
	BAZIAN Maurice	D <sup>2</sup>			
PEZILLA-LA-RIVIÈRE	ASTOR Paul	D <sup>2</sup>	SALVET Louis	D <sup>2</sup>	
	BILLET SALVET Jean	D <sup>2</sup>			
	BASSET François	D <sup>2</sup>			
LE SOLER	PASQUET Baptiste	D <sup>2</sup>	RIBÈRE Dominique	D <sup>2</sup>	
	CASENOBE Jean	D <sup>2</sup>			
	BONAFOS Julien	D <sup>2</sup>			
ST-FELIU-D'AMONT	BALLETTÉ Joseph	D <sup>2</sup>			
ST-FELIU-D'AVALL	BORREILL Marceau	D <sup>2</sup>	FITZ Gérard	D <sup>2</sup>	
	PIG Julien				
<u>CANTON DE RIVESALTES</u>					
RIVESALTES	BERTRAND G.	D <sup>2</sup>	MATHIEU Louis	D <sup>2</sup>	
	OZOLAT Léon	D <sup>2</sup>	GRIMM Jean	D <sup>2</sup>	
	COUMENGE François	D <sup>2</sup>			
	MONDY Georges	D <sup>2</sup>			
	ESPEU Augustin	D <sup>2</sup>			
	CALMON Pierre	D <sup>2</sup>			
	SALA Jacques	D <sup>2</sup>			
	AURIACH Albert	D <sup>2</sup>			
	GUITTER Justin	D <sup>2</sup>			
BAIXAS	FUGOLA Jacques	D <sup>2</sup>	FERRER Joseph	D <sup>2</sup>	
	MARY Jean	D <sup>2</sup>	PUY François	D <sup>2</sup>	
	MAINIS Roger	D <sup>2</sup>			
	BONO Louis	D <sup>2</sup>			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
<b>BAIKAS (Suite)</b>	<b>VALS Aristide</b>	accepté			
	MARY Adrien	D2			
<b>CALCE</b>	<b>BOBO Louis</b>	D2	<b>SOL COMES Jean</b>	accepté	
<b>CASES DE PENE</b>	<b>RASPAUD Jean</b>	D2	<b>GARAU Lucien</b>	D2	
	<b>BERTRAND Clément</b>	D2			
<b>ESPIRA-DE-L'AGLY</b>	<b>JAUPART Edmond</b>	D2	<b>FOUCHE Louis</b>	D2	
	MOUCHE Jean	D2			
	BANET Aymon	D2			
<b>OPOUL</b>	<b>ESTIRAC Pierre</b>	D2	<b>RAYNAL François</b>	D2	
	FABRE Augustin	D2			
<b>PERILLOS</b>	<b>MILLAGOU Paul</b>	D2	<b>PUJOL Julien</b>	D2	
<b>PEYRESTORTES</b>	<b>MARSAL Maurice</b>	D2	<b>MAURY Georges</b>	D2	
	FERRER NEGRE Jean	D2			
<b>SALSSES</b>	<b>LUCIA Victor</b>	D2	<b>MAURETA Mathieu</b>	D2	
	VILLA Etienne	D2			
	LANDRY Antoine	D2			
<b>VINGRAU</b>	<b>CASTANY Georges</b>	D2	<b>LANDRIC François</b>	D2	
	MACABIES Laurent	D2			
<b>CANTON DE ST-LAURENT-DE-LA-SALANQUE</b>					
<b>St-LAURENT-DE-LA SALANQUE</b>	<b>BO André</b>	D2	<b>SECOLIER Jacques</b>	D2	
	BORRAT Noël	D2	<b>BROC Michel</b>	D2	
	CANAL Benjamin	D2			
	DURAND Justin	D2			
	HENRIC Aimé	D2			
	LILLO Edmond	D2			
	PARES Abdon	D2			
	PINO Désiré	D2			
	SANMARTIN Joseph	D2			
<b>LE BARCARES</b>	<b>GOT Jean Amédée</b>	D2	<b>BAKAS Honoré</b>	D2	
<b>CLAIRA</b>	<b>MONTGAILLARD Férol</b>	D2	<b>BALAT BERTRAND Charles</b>	D2	
	BOLLO Elie	D2			
	BALAT GUITTER Ch.	D2			
<b>ST-HIPPOLYTE</b>	<b>HENRIC Joseph</b>	D2	<b>MONTAGNE Ange</b>	D2	
	PAPINAUD Eroi	D2			
<b>TOREILLES</b>	<b>ESPARAC Louis</b>	D2	<b>MACABIES Joseph</b>		
	OLIVE Raymond	D2			
	NOTE Félicien	D2			
					.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
<u>CANTON DE SAINT-PAUL</u>					
ST-PAUL	COUSSEURANS Alfred	accepté	ANDREU François	accepté	
	LABORIE François	D2			
	VALLS Gabriel	D2			
ANSIGNAN	BASCOU Etienne	D2	UTEZA Pierre	D2	
CAUDIES-DE-FENOUILLET	VAYRE Auguste	D2	BEZILLA Louis	D2	
LIEDES	FONS Jean	D2			
FENOUILLET	JALIBERT Etienne	D2	MARCEROU Raymond	D2	
FOSSE	PELISSIER Alexis	D2	PELISSIER François	D2	
LESQUERDE	ARMINGAUD Jean-Jacq.	D2	FABRE Jean	D2	
MAURY	LAFAGE Franç.	D2	ESTEVE Aimé	D2	
	ROUFFIA Gaston	D2			
	BRUNET Louis				
PRUGNANES	GAVIGNAUD Jacques	D2	BES Marius	D2	
ST-ARNAC	CALVET Achille	D2	JOURDA Julien	D2	
ST-MARTIN	FOULQUIER Louis Aug.	D2	SALVAT Louis	D2	
VIRA	ARGELES Etienne	D2	VIDAL François	D2	
<u>CANTON DE THUIR</u>					
THUIR	ESCAPE Gaudéric	D2	CASANOVA Louis	D2	
	VIDAL FERARD	D2	DEKES Joseph	D2	
	CORNE Sauveur	D2			
	GREGORY Léon	D2			
	SAURIS Joachim	D2			
	NABONNE Joseph	D2			
RAGES	MANIEL Clément	D2	BARRIERE Prudence	D2	
	SOUBIELLE René	D2			
	TIGNERES Gabriel	D2			
BROUILLA	BAILS Jean	D2	COUFFI Achille	D2	
CAIXAS	AUSSEIL Tintin	D2	LABAU Antoine	D2	
CAMELAS	BAUX Jean	D2	BOUNACASE Jean	D2	
CASTELNOU	DOUTRES Antoine	D2	BORDES Joseph	D2	
FOURQUES	FERRE Paul	D2	CARBONNEIL Martin	D2	
	TARDIEU MACABIES Sébastien	D2			
LLAURO	PLANES Martin	D2	REY Joseph	D2	
LLUPIA	JAUBERT Louis	D2	SARAHY Michel	D2	
ORTAFFA	ROS André	D2	RAYNAL Joseph	D2	
	ANIOR Joseph	D2			.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
PASSA	SANTENACH Assiscle	accepté	NOURY Marcel	accepté	
POLLESTRES	ALIES Albert	D&	CUBRIS Georges	D&	
	DELMAS Clément	D&			
PONTEILLA	TAMEZE Férréol	D&	SANTENACH Martin	D&	
	TAILLADE Joseph	D&			
STE-COLOMBE	MOSSE Georges	D&	POMAREDE Michel	D&	
ST-JEAN-LASSEILLE	PAUL BIAGNE	D&	NOURY Camille	D&	
TERRATS	VILLACEQUE Jean	D&	PUIG René	D&	
TORDERES	OLIVE François	D&	SIUROLES Charles	D&	
TRESSERRE	ROURE Julien,	D&	DOUTRES Félix	D&	
	NARIS Etienne	D&			
TROUILLAS	RODOR François	D&	MAMEN Georges	D&	
	MASSOTTE Fortuné	D&			
VILLEMOLAQUE	BASCOU Marcel	D&	OLIVE Daniel	D&	
	BORD Fanstin	D&			
<u>ARRONDISSEMENT DE CERET</u>					
<u>CANTON DE CERET</u>					
CERET	ARNAUDIES PALLADE	D&	PARAYRE Jean	D&	
	BIZERN Jacques	D&	ASPART Philippe	D&	
	DEVIC Charles	D&			
	ARNAUDIES Joseph	D&			
	GUITARD Henri	D&			
	JUSTAFRE Sébastien	D&			
	BERGES Gabriel	D&			
	CHAUVENT Jean	D&			
	ASTROU Dominique	D&			
BANYULS-MELS-ASPRES	GUITARD Abdon	D&	CONGOST André	D&	
	MALET Jean	D&			
LE BOUZOU	COSTE Etienne	D&	QUEYNE Joseph	D&	
BES	BES Georges	D&			
	GALY Joseph	D&			
CALMEILLES	LLADERES Fernand	D&	BAUX Pierre	D&	
L'ECLUSE	FAILLES Joseph	D&	GARRIGUE PALLADE	D&	
LAS ILLAS	JUSTAFRE Pierre	D&	COMES Pierre	D&	
MAUREILLAS	SOLE Pierre	D&	CRUZET Joseph	D&	
	MES FIGUERES Michel	D&			

.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
MONTAURIOL	ROUSTANY Jacques	accepté	BAUTARE François	accepté	
OMS	MASSINA Camille	D <sup>2</sup>	FIGUERES Jean	D <sup>2</sup>	
LE PERTHUS	CASADEMON Joseph	D <sup>2</sup>	ANDRY Charles	D <sup>2</sup>	
REYNES	SOURRIBES François	D <sup>2</sup>	ARTIGUES Joseph	D <sup>2</sup>	
	SITJA Sauveur	D <sup>2</sup>			
RENNOGUES	BALENT Henri	D <sup>2</sup>	SAYOS Joachim	D <sup>2</sup>	
ST-JEAN-BIA-DE-CORES	FONDECAVE François	D <sup>2</sup>	XETXU Joseph	D <sup>2</sup>	
	PLANES Joseph	D <sup>2</sup>			
TAILLET	CADENE Pierre	D <sup>2</sup>	BARCELLO Jean	D <sup>2</sup>	
VIVES	OMS Pierre	D <sup>2</sup>	JULIA Pierre	D <sup>2</sup>	
<u>CANTON D'ARGELES-SUR-MER</u>					
ARGELES-S/ MER	BERTRAND Pierre	D <sup>2</sup>	BOGABILLE Henri	D <sup>2</sup>	
	GRILL Côme	D <sup>2</sup>	BOUIK VILANOYE Michel	D <sup>2</sup>	
	PUIG Jean	D <sup>2</sup>			
	CAIENE Bonaventure	D <sup>2</sup>			
	GALANGAU André	D <sup>2</sup>			
	MAS Etienne	D <sup>2</sup>			
L'ALBERE	DE BESOMBES SINGLA Antoine	D <sup>2</sup>	BERNAGUER Joseph	D <sup>2</sup>	
BANYULS S/ MER	MESTRE François	D <sup>2</sup>	BAILS Saturnin	D <sup>2</sup>	
	LACLAU Jean	D <sup>2</sup>	REIGT Philippe	D <sup>2</sup>	
	VILAREM Pierre	D <sup>2</sup>			
	CIBIAL Léon	D <sup>2</sup>			
	MOUNIE Félix	D <sup>2</sup>			
	ESCOUBEROU Edmond	D <sup>2</sup>			
CERBERE	MIAS Georges	D <sup>2</sup>	MALET François	D <sup>2</sup>	
	PARRAMON Julien	D <sup>2</sup>			
	SIM Louis	D <sup>2</sup>			
COLLIoure	BANYULS Marceau	D <sup>2</sup>	ALORYES Isaac	D <sup>2</sup>	
	CABOT Alphonse	D <sup>2</sup>	BALOFFI François	D <sup>2</sup>	
	NONDEDEU Jean <del>lucien</del>	D <sup>2</sup>			
	LUCCIARDI Paul	D <sup>2</sup>			
	FRANCES Irénée	D <sup>2</sup>			
	LAFFONT Michel	D <sup>2</sup>			
LAROQUE	CARBONEILL Joseph	D <sup>2</sup>	BOUGIE François	D <sup>2</sup>	
	DURAND Férréol	D <sup>2</sup>			.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
MONTESQUIEU	MAS Gaston	accepté	BLAY Joseph	accepté	
Balau-DEL-VIDRE	JONQUERES François	D <sup>2</sup>	PABAILLE Sébastien	D <sup>2</sup>	
	BAILLS Fernand	D <sup>2</sup>			
PORT-VENDRES	DEMONTE Marius	D <sup>2</sup>	ARATE Joseph	D <sup>2</sup>	
	MOLINER Jean	D <sup>2</sup>	VIGNE Vincent	D <sup>2</sup>	
	ROCARIAS Sauveur	D <sup>2</sup>			
	MITJAVILLE Marcel	D <sup>2</sup>			
	SEDES Antoine	D <sup>2</sup>			
	BAGO Raymond	D <sup>2</sup>			
SAINT-ANDRE	PRATS Alexis	D <sup>2</sup>	MARILL Eugène	D <sup>2</sup>	
	BARCELO Frédéric	D <sup>2</sup>			
ST-GENIS	CAVAILLE Joseph	D <sup>2</sup>	FABRE Antoine	D <sup>2</sup>	
	GRAU René	D <sup>2</sup>			
SOREDE	CADENE François	D <sup>2</sup>	TISANE Mathieu	D <sup>2</sup>	
	LLINAS Léonard	D <sup>2</sup>			
	FOUCHE Hippolyte	D <sup>2</sup>			
VILLELONGUE-DELS-MONTS	MONNE Antonin	D <sup>2</sup>	BORREILLO Pierre	D <sup>2</sup>	
	GALANGAU Pierre	D <sup>2</sup>			
	<u>CANTON D'ARIES-SUR-TECH</u>				
ARLES-SUR-TECH	CLAPAROLS Joseph	D <sup>2</sup>	MAS Alexandre	D <sup>2</sup>	
	CRUZET Antoine	D <sup>2</sup>	PUYMAL Joseph	D <sup>2</sup>	
	DORGUES Joseph	D <sup>2</sup>			
	FITE Philippe	D <sup>2</sup>			
	JORDA Jean	D <sup>2</sup>			
	RAMON Jean	D <sup>2</sup>			
AMELIE LES BAINS	ROMEU François	D <sup>2</sup>	CAILLES Isidore	D <sup>2</sup>	
	CALVET Adolphe	D <sup>2</sup>			
	DELGROS François	D <sup>2</sup>			
LA BASTIDE	CASTEIL Jean	D <sup>2</sup>	COSTE Michel	D <sup>2</sup>	
CORSAVY	FONDECAVE Joseph	D <sup>2</sup>	VALALONGUE Michel		
	VAILLIS justinal	D <sup>2</sup>			
MONTALBA-D'AMELIE	CRUZET Jacques	D <sup>2</sup>	CRUZET Jean	D <sup>2</sup>	
MONTBOLÒ	VILACEQUE Jean	D <sup>2</sup>	SOURRIÈRS François	D <sup>2</sup>	
MONTFERRER	VALLS Joseph	D <sup>2</sup>	SUNYER Jean	D <sup>2</sup>	
	ROGET François	D <sup>2</sup>			
PALALDA	MICHEL FONS	D <sup>2</sup>	LAURENT FARAIL	D <sup>2</sup>	
	Joseph PAULY	D <sup>2</sup>			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
SAINT-MARSAL	VILLE Joseph	accepté	RICARD Jean	accepté	
TAULIS	GUISET Emile	D2	AUSSEIL Pierre	D2	
<u>CANTON DE PRATS DE MOLLO</u>					
PRATS DE MOLLO	SALLES Jacques	D2	NUU Jacques	D2	
	MAURY Marceau	D2	PLANES Jacques	D2	
	PONSOLE Michel	D2			
	JAMMET François	D2			
	GUISET Jean	D2			
	MARTY Joseph	D2			
COUSTOUGES	BAUX Jacques	D2	SERRAT Jacques	D2	
LAMANERE	BAILS Laurent	D2			
	DUBIE Elie	D2	RENAUT Michel		
	RIGAT Sylvestre	D2			
ST LAURENT DE CERDANS	POCH Laurent	D2	MARROT Jean	D2	
	TERRIS François	D2	DELCASSE Michel	D2	
	COLOMINES Emmanuel	D2			
	ERRE Dominique	D2			
	QUINTANE Jean	D2			
	MASSARDO Thomas	D2			
SERRALONGUE	NIVET Pierre	D2	SAGELOLI Michel	D2	
	GOURDIOLÉ Pierre	D2			
LE TECH	ILLE Auguste	D2	VIDAL Germain	D2	
	BONNEUIL Gaudérique	D2			
<u>ARRONDISSEMENT DE PRADES</u>					
<u>CANTON DE PRADES</u>					
PRADES	BEDRIGNANS Blaise	D2	BERNADES Sébastien	D2	
	BERTHE André	D2	LAPORTE Paul	D2	
	DELGASSO Isidore	D2			
	CLER Jean	D2			
	DURAND Emmanuel	D2			
	GALIAT Albert	D2			
	LAVALL Antoine	D2			
	FABRE Justin	D2			
	VIDAL Jean	D2			

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
CAMPOME	COMBO Joseph	accepté	ANGLADE Joseph	accepté	
CASTELL	CASES Joseph	D°	OLIVE Albert	D°	CHARLES
CATLLAR	VERNES Bertin	D°	BERTRAND Jean	D°	
	GORCE André	D°			
CLARA	MONCEU Pierre	D°	COMA Antoine	D°	MICHAEL
CODALET	FRERE Paul	D°	RESPAUT Henri	D°	ELIEZIA
CONAT	FRUITET Pierre	D°	ASSENS Joseph	D°	
CORNEILLA-DE-CONFLENT	ARNAUDIES Marcel	D°	JAMPY Hippolyte Jean	D°	ACCRAINT
	MONTEILS Marcel	D°			JAN
EUS	CASTAGNE Paul	D°	RESPAUT Benjamin	D°	OPA
	CALMON Joseph	D°			
FILLOLS	FALGUERES Ferdinand	D°	CALVET Henri	D°	
FUILLA	FAUCET Joseph	D°	PAGES Pallade	D°	
LOS MASOS	SELVA Daniel	D°	ROGA Joseph	D°	
MOLITG	BROU Jean	D°	DEIXONNE Auguste	D°	
MOSSET	PUJOL François	D°	CORCIOS Marcel	D°	
	BOUSQUET Gaudérique	D°			OLAO
NOHEDES	SALSENACH Denis	D°	MARC Pierre	D°	
RIA	GRAND Jean	D°	ANGLES Gérôme	D°	
	ANGLES Michel	D°			
LAURINYA	AUBERT Jean	D°	SARDA Pierre	D°	
IRBANYA	VILAR Léon	D°	FOURCADES Jacques	D°	
VERNET	PORRA Pierre	D°	ALABERT Joseph	D°	
	PAMBRUM Emile	D°			
ILLEFRANCHE DU- CONFLENT	BAQUE Dominique	D°	CORRIEU Isaac	D°	
	LARRIEU Auguste	D°			
	<u>CANTON DE MONT-LOUIS</u>				
ONT-LOUIS	BERGES Martin	D°	MERLAT Alexandre	D°	AVANTAGE
ES ANGLES	VERGES Jean	D°	RIVEL Barthélémy	D°	
	VAQUE Dominique	D°			DISAVANTAGE
BOLQUERE	PATAU Pierre	D°	BLANQUE Germain	D°	
LA CABANASSE	VIGUE Etienne	D°	PHILIP Laurent	D°	
CAUDIES	ROUS Etienne	D°	ROITG Pierre	D°	
PONTPEDROU SE	ROUQUET François	D°	SERDANE Ferdinand	D°	
	MONE Nicolas	D°			.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
<b>Canton de MONT-LOUIS (Suite)</b>					
PONTRABICOUSE	SOUBIELLE Sébastien	accepté	NOUVEL Jules	accepté	
FORMIGUERES	PICHEYRE François	D <sup>2</sup>	CLAVERIE Pierre	D <sup>2</sup>	
	SANS Jean	D <sup>2</sup>			
LA LIAGONNE	GOTANEGRÉ Martin	D <sup>2</sup>	PUIG Isidore	D <sup>2</sup>	
MATEMALE	TRILLES Michel	D <sup>2</sup>	BLAZY Jean	D <sup>2</sup>	
PLANES	COLOMER Vincent	D <sup>2</sup>	MARBAT Raphaël	D <sup>2</sup>	
PUYVALADOR	BATAILLE Sylvain	D <sup>2</sup>	PASCAL Baptiste	D <sup>2</sup>	
REAL	CANAL Jean	D <sup>2</sup>	VERGES Pierre	D <sup>2</sup>	
SA UTO	BONAVENT Isidore	D <sup>2</sup>	VIGUE Edouard	D <sup>2</sup>	
ST PIERRE DELS-FORCATS	BLANQUE Michel	D <sup>2</sup>	BASSO Antoine	D <sup>2</sup>	
<b>CANTON D'OLETTE</b>					
OLETTE	MARTY André	D <sup>2</sup>	BROCH Guillaume	D <sup>2</sup>	
	MAS Sébastien	D <sup>2</sup>			
AYGUATEBLA	BOURNET Jean	D <sup>2</sup>	BONNEMAISON Raphaël	D <sup>2</sup>	
CANAVEILLES	CARRERE Marcellin	D <sup>2</sup>	BOHER Baptiste	D <sup>2</sup>	
ESCARO	MARGAIL Etienne	D <sup>2</sup>	BATLLE Michel	D <sup>2</sup>	
	BATLLE Achille	D <sup>2</sup>			
JUJOLS	BONNEMAISON Julien	D <sup>2</sup>	VIDAL Jean	D <sup>2</sup>	
MANTET	RICARD Etienne	D <sup>2</sup>	COPONER Jean Sylvain	D <sup>2</sup>	
NYER	VIDAL Jean	D <sup>2</sup>	MARGAIL Michel	D <sup>2</sup>	
OREILLA	BANET Jean-Baptiste	D <sup>2</sup>	BANET Baptiste	D <sup>2</sup>	
PY	CALVET Louis	D <sup>2</sup>	GERHALT Joseph	D <sup>2</sup>	
RAILLEU	GOUF Firmin	D <sup>2</sup>	BONNEMAISON Antoine	D <sup>2</sup>	
SAHORRE	GRIMMAUD Laurent	D <sup>2</sup>	BRUCART Valentin	D <sup>2</sup>	
	SANTGERMA Augustin	D <sup>2</sup>			
SANSA	BATAILLE Ernest	D <sup>2</sup>	BATAILLE Jean	D <sup>2</sup>	
SERDINYA	BERJOAN Jean	D <sup>2</sup>	ESTEVE Jean	D <sup>2</sup>	
	FILLOLS Prosper	D <sup>2</sup>			
SCUANYAS	HULLO Raphaël	D <sup>2</sup>	NICOLAU François	D <sup>2</sup>	
TALAU	ROUS Jean Pierre	D <sup>2</sup>	PAGES Antoine	D <sup>2</sup>	
THUES-ENTRE-VALLS	SOLA Martin	D <sup>2</sup>	FILLOLS Martin	D <sup>2</sup>	
<b>CANTON DE SAILLAGOUSE</b>					
SAILLAGOUSE	PLANES Henri	D <sup>2</sup>	PUIG Guillaume	D <sup>2</sup>	
	ROGE Paul	D <sup>2</sup>			.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
ANGOUSTRINE	MITJAVILLE Georges	accepté	GRAU Jean	accepté	
BCURG-MADAME	DE LATOUR Prosper	D2	DELGOR	D2	
CALDEGAS	GINESTE Thomas	D2	MIR Isidore	D2	
DORRES	LLONGUET Denis	D2	CASSU Guillaume	D2	
EGAT	BURAND Guillaume	D2	FABRE Etienne	D2	
ENVEITG	CRISTOFOL AUBIN	D2	VIDAL François	D2	
	LOZE Joseph	D2			
EPR	BONNET Jacques	D2	RIRALT Sauveur	D2	
ESTAVAR	IMBERN André	D2	JOURDANE Casimir	D2	
EYNE	NAVARRO Jean	D2	ARMENGOL Sauveur	D2	
LATOUR DE CAROL	NAUDON Joseph	D2	PY François	D2	
	MOUNE Pierre	D2			
LLO	DOMENECH Joseph	D2	LAURENT Edouard	D2	
NAMUJA	CLERCH Casimir	D2	CANAL Joseph	D2	
ODEILLO-VIA	BOUYONNET Fernand	D2	BASSO Henri	D2	
	SOLER Antoine	D2			
OSSEJA	CALVET Sauveur	D2	CANAL Jean	D2	
	FORTUNY Joseph	D2			
PALAU	ORIOLS Gilles	D2	SALSAS Albert	D2	
PORTA	BARRERE François	D2	DURAND Joseph	D2	
PORTE	BOYE Pierre	D2	BUSCAIL Joseph	D2	
SAINTE LEOCADIE	ARIS Michel	D2	COLL Jean	D2	
TARGASONNE	SAMSO Pierre	D2	GRAU Bonaventure	D2	
UR	FABRE François	D2	ARNAUD Guillaume	D2	
VALCEBOLLERE	IGLESISS François	D2	PORTES Jean	D2	
VILLENEUVE-DES-ES-CALDES	JUHEL Louis	D2	PANISSE Henri	D2	
<u>CANTON DE SOURNIA</u>					
SOURNIA	PIECHON Lucien	D2	REY Pierre	D2	
	MOULENAT Joseph	D2			
ARBOUSSOLS	BAILLETTE Jean	D2	RAYNAUD Léopold	D2	
CAMPOUSSY	SALES Louis	D2	MACARY Moïse	D2	
FEILLUNS	FILLOLS Justin	D2	GANDOU Alphonse	D2	
PEZILLA-DE-CONFLENT	GANDOU Jean	D2	LABARRERE Léon	D2	
PRATS DE SOURNIA	SOULERE François	D2	CANTIE Joseph	D2	
RABOUILLET	FOURQUIER Justin	D2	CANTIE François	D2	.....

NOMS DES COMMUNES (Classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS
TARRERACH	GRIEU Joseph	accepté	CASENOVE Jean Marie		
TREVILLACH	SIRE Jean	D2	VILLE Joseph	D2	
TRILLA	CHAMBEU J. Baptiste	D2	MARTIGNOLES François	D2	
LE VIVIER	PALMADE Jean	D2	ESTEVE François	D2	
			<u>CANTON DE VINCA.</u>		
VINCA	GIPULO Pierre	D2	TRABIS Joachim	D2	
	ILLE Martin	D2			
	TOURON Alexis	D2			
BAILLESTAVY	BARNEDES Jean	D2	GOUZY Marius	D2	
BOULE D'AMONT	CASTILLO Pierre	D2	DESSONS Joseph	D2	
BOULETERRERE	PAYRE Arnaud	D2	SABARDEIL François	D2	
	GASPARD Jean	D2			
CASEFABRE	CASTILLO Emile	D2	DESCOSSY André	D2	
ESPIRA DE CONFLENT	PAILLES Pierre	D2	VIGAROS Pierre	D2	
ESTOHER	ILLES Jacques	D2	ROLLAND Léon	D2	8.17-
FINESTRET	COSTASECA Joseph	D2	ARMANGAU Joseph	D2	
GLORIANES	SAGELOLY Joseph	D2	GARRIGUE Jean	D2	
ILLE	DOSTE Lucien	D2	TIKADOR Jacques	D2	
	SARIS Aimé	D2	BONET Pierre	D2	
	JAMIE Charles	D2			
	DEIT Marcel	D2			
	COSTASECA André	D2			
	BUSCAIL Louis	D2			
	MARGAIL Daniel	D2			
	THOMAS Jacques	D2			
	DURAND Sébastien	D2			
JOCH	PONS Antoine	D2	CANTAREIL Gabriel	D2	
MARQUIXANES	DORANDEU Joseph	D2	FUIX Hyacinthe	D2	
MONTALBA LA CHATEAU	Pugnau Philippe	D2	SOURNIA Laurent	D2	
PRUNET ET BELPUIG	JULIA François	D2	LLOANCY Firmin	D2	
RIGARDA	PALMAROLE Blaise	D2	IXART Jean	D2	
RODES	GUSTAVE ROUIT	D2	PLA Joseph	D2	
ST MICHEL DE LLOTES	CADENE Adrien	D2	LAVAIL Dominique	D2	
VELMANYA	MARY André	D2	GOURCE Pierre	D2	

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A *Serigny*, le **28 JUIN 1937** 19

103

2

ELECTIONS SENATORIALES

\*\*\*\*\*

Liste des électeurs sénatoriaux  
par ordre alphabétique.

\*\*\*\*\*

-----

DÉPARTEMENT

MODÈLE N° 4

des Pyrénées-Orientales

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES

## LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875

Int. 2205 E

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ :	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS	OBSERVATIONS
		(député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
I 1	ABBADIE Henri	Conseiller Général		
2	ACEZAT Noël	délégué de la Ville de Perpignan		
3	ADROGUER Joseph	délégué de la com- mune de Millas		
4	AIES Antoine	délégué de la com- mune d'Estagel		
5	ALIES Albert	délégué de la com- mune de Pollestres		
6	ALIES Pierre	délégué de la com- mune d'Elna		
7	ANGLES Michel	délégué de la com- mune de Ria-Sirach		
8	ANIORT Joseph	délégué de la com- mune d'Ortaffa		
9	ARGELES Etienne	délégué de la com- mune de Vira		
10	ARIS Michel	délégué de la com- mune de St-Léocadie		
II 11	ARMANGAUD François	délégué de la com- mune d'Elna		
12	ARMINGAUD Jean-Jac- ques	délégué de la com- mune de Lesquerde		
13	ARNAUD Jacques	délégué de la com- mune de Bompas		
14	ARNAUDIES Joseph	délégué de la com- mune de Céret		
15	ARNAUDIES Marcel	délégué de la com- mune de Corneilla- du Conflent		
16	ARNAUDIES Pallade	délégué de la com- mune de Céret		
17	ASPERO Jean	Conseiller d'Ar- rondissement de Max- Prades		
18	ASTOR Paul	délégué de la com- mune de Pézilla-de- la-Rivière		
19	ASTROU Dominique	délégué de la com- mune de Céret		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS	OBSERVATIONS
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque com- mune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
20	AUBERT Jean	délégué de la com- mune de Taurinya		
21	AURIACH Come Albert	délégué de la com- mune de Rivesaltes		
22	AUSSEIL Louis	délégué de la Ville de Perpignan		
23	AUSSEIL QUentin	délégué de la com- mune de Caixas		
24	AZAM Bonaventure	délégué de la com- mune de Pia		
25	AZEAU Amédée	délégué de la Ville de Perpignan		
26	AZEMA Vincent	Conseiller d'Arron- dissement de Céret		
27	AUZOLAT-PLANES Léon	Délégué de la com- mune de Rivesaltes		
28	BAGO Raymond	délégué de la com- mune de Port-Vendres		
29	BAILLS Laurent	délégué de la com- mune de Coustouges		
30	BAILLETTE Jean	délégué de la com- mune d'ARBOUSSOLS		
31	BAILLETTE Joseph	délégué de la com- mune de St-Féliu- d'Amont		
32	BAILLS Fernand	délégué de la com- mune de Palau-del- Vidre		
33	BAILLS Jean	délégué de la com- mune de Brouilla		
34	BALAT GUITER Char- les	délégué de la com- mune de Claira		
35	BALENT Henri	délégué de la com- mune de Riunoguès		
36	BALSAN Fernand	conseiller d'arrondis- sement de la Ville de Perpignan		
37	BANET Aymon	délégué de la com- mune d'Espirà-de- l'Agly		
38	BANET Jean-Baptis- te	délégué de la com- mune d'Oreilla		
39	Banyuls Marceau	délégué de la com- mune de Collioure		
40	BAQUE Dominique	délégué de la com- mune de Villefran- che -du-Conflet		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
41	BARCELO Frédéric	délégué de la commune de St-André		
42	BARIDA Antoine	délégué de la commune d'Estagel		
43	BARNEDES Jean	délégué de la commune de Baillestavy		
44	BARRAUT Amédée	délégué de la commune de Cassagnes		
45	BARRERE François	délégué de la commune de Porta		
46	BARRERE Marcel	délégué de la commune d'Estagel		
47	BASCOU Etienne	délégué de la commune d'Ansigan		
48	BASCOU Marcel	délégué de la commune de Villemolaque		
49	BASCOU Paul	délégué de la commune de Rasiguères		
50	BASSEDES Dominique	délégué de la commune de Corbères		
51	BASSET François	délégué de la commune de Pézilla-de-la Rivière		
52	BATAILLE Ernest	délégué de la commune de Sansa		
53	BATAILLE Jean	délégué de la commune de Pia		
54	BATAILLE Sylvain	délégué de la commune de Puyvalador		
55	BATLLE Achille	délégué de la commune d'Escaro		
56	BAUDRU Laurent	délégué de la Ville de Perpignan		
57	BAUX Jacques	délégué de la commune de Coustouges		
58	BAUX Jean	délégué de la commune de Camélas		
59	BAZIAN Maurice	délégué de la commune de Néfiach		
60	BEAUX Antonin	délégué de la Ville de Perpignan		
61	BEDRIGNANS Blaise	délégué de la commune de PRADES		
62	BENARD Auguste	délégué de la commune de Tautavel		
63	BENET Joseph	délégué de la commune de Tautavel		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
64	BERGES Gabriel	délégué de la commune de Céret		
65	BERGES Marius	délégué de commune de Caramany		
66	BERGES Martin	délégué de la commune de Mont-Louis		
67	BERJOAN Jean	délégué de la commune de Serdinya	ESTERI JUAN	remplace le délégué empêché
68	BERTHE André	délégué de la commune de Prades		
69	BERTRAND Clément	délégué de la commune de Cases-de-Pène		
70	BERTRAND FAICH Gaudérique	délégué de la commune de Rivesaltes		
71	BERTRAND Pierre	délégué de la commune d'Argeles-sur-Mer		
72	BES Georges	délégué de la commune Le Boulou		
73	de BESOMBES Singla Antoine	délégué de la commune de l'Albère		
74	BIAGNE Paul	délégué de St-Jean Lasseille		
75	BILLES SALVAT Jean	délégué de la commune de Pézilla-de-la-Rivière		
76	BISCAYE Marcel	délégué de la Ville de Perpignan		
77	BIZERN Jacques	délégué de la commune de Céret		
78	BLANQUE Michel	délégué de la commune de St-Pierre-dels-Forcats		
79	BO André	délégué de la commune de St-Laurent-de la Salanque		
80	BOBO Louis	délégué de la commune de BAIXAS.		
81	BOBO Louis	délégué de la commune de Calce		
82	BOLLO Elie	délégué de la commune de Claira		
83	BONAFOS Julien	délégué de la commune Le Soler		
84	BONAVENT Isidore	délégué de la commune de Sauto		
85	BONNEIL Gaudérique	délégué de la commune du Tech		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. <small>Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)</small>	OBSERVATIONS.
86	BONNEMAISON Julien	délégué de la commune de Jujols		
87	BONNERY Brice	Conseiller Général		
88	BONNET Jacques	délégué de la commune d'Err		
89	BORDES Emile	Conseiller d'Arrondissement de Céret		
90	BONNES Jean Cavaillé	délégué de la commune de St-Marie-la-Mer		
91	BORD Faustin	délégué de la commune de Villemolaque		
92	BORRAT Noël	délégué de la commune de St-Laurent-de-la-Salanque		
93	BORREUIL Marceau	délégué de la commune de St-Félix-d'Avall		
94	BOURGAT André	délégué de la commune de Corbères		
95	BOURNET Jean	délégué de la commune d'Ayguatébia		
96	BOURRAT Auguste	délégué de la commune de Latour-de-France		
97	BOURRAT Marcelin	délégué de la commune de Villeneuve de la Rivière		
98	BOUSQUET Alphonse	Conseiller d'Arrondissement de Céret		
99	BOUSQUET Gaudérique	délégué de la commune de Mosset		
100	BOUSQUET Joseph	délégué de la commune d'Estagel		
101	BOUYONNET Fernand	délégué de la commune d'Odeillo-Via		
102	BOYER Pierre	délégué de la commune de Porté		
103	BREGOULAT Fernand	Conseiller Général		
104	BROU Jean	délégué de la commune de Maury		
105	BRUNET François	Conseiller Général		
106	BRUNET Louis Marius	délégué de la commune de Maury		
107	BUSCAIL Louis	délégué de la commune d'Ill-sur-Tet		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
I08	CABOT Alphonse	délégué de la commune de Collioure		
I09	CADENE Adrien	délégué de la commune de St-Michel de Llotes		
I10	CADENE Bonaventure	délégué de la commune d'Argeles-sur-Mer		
III	CADENE François	délégué de la commune de Sorède		
II2	CADENE Pierre	délégué de la commune de TAILLET		
II3	CALMON Joseph	délégué de la commune d'Eus		
II4	CALMON- ESPEU Pierre dit Louis	délégué de la commune de Rivesaltes		
II5	CALVET Achille	délégué de la commune de St-Arnac		
II6	ALVET Alphonse	délégué de la commune d'Amélie-les-Bains		
II7	CALVET François	Conseiller d'Arrondissement de Perpignan		
II8	CALVET Louis	délégué de la commune de PY		
II9	CALVET Sauveur	délégué de la commune d'Osséja		
I20	CANAL Benjamin	délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque		
I21	CANAL Jean	délégué de la commune de Réal		
I22	CANTIE Adrien	délégué de la commune de St-Estève		
I23	CAPELA Joseph	délégué de la commune de Lansac		
I24	CARBONNEIL Joseph	délégué de la commune de Laroque-des Albères		
I25	CARMONA Louis	délégué de la commune de Canet		
I26	CAROLA Michel	Conseiller d'Arrondissement de Perpignan		
I27	CARRERE Marcellin	délégué de la commune de Canaveilles		
I28	CASADEMON Joseph	délégué de la commune de le Perthus		

7

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ELECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
I29	CASALS Thomas	Conseiller d'Arrondissement de Prades		
I30	CASEDAMONT Jean	délégué de la commune de Cabestany		
I31	CASENOBE Jean	délégué de la commune de Le Soler		
I32	CASES Joseph	délégué de la commune de Casteil		
I33	CASTANYE Paul	délégué de la commune d'Eus		
I34	CASTANY Georges	délégué de la commune de VINGRAU		
I35	CASTEIL Jean	délégué de la commune de La Bastide		
I36	CASTILLO Emile	délégué de la commune de Casefabre		
I37	CASTILLO Pierre	délégué de la commune de Boule-d'Amont		
I38	CAVAILLE Joseph	délégué de la commune de St-Génis-des-Fontaines		
I39	CHAMBEU Jean-Baptiste	délégué de la commune de Trilla		
I40	CHAUVET Jean père	délégué de la commune de Céret		
I41	CIBIAL Léon	délégué de la commune de Banyuls-sur-Mer		
I42	CLADERE Jean	délégué de la commune de Toulouges		
I43	CLAPAROLS Joseph	délégué de la commune d'Arles-sur-Tech		
I44	CLERCH Casimir	délégué de la commune de Nahuja		
I45	CLERC Georges	Conseiller Général		
I46	CLERC Jean	délégué de la commune de Prades		
I47	COLOMER Vincent	délégué de la commune de Prades		
I48	COLOMINES Emmanuel	délégué de la commune de St-Laurent-de-Cerdans		
I49	COMBAUT Joseph	délégué de la commune de Campôme		
I50	COMMENGE Mathieu François	délégué de la commune de Rivesaltes		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
I51	CORTIE Jean Marceau	délégué de la commune de St-Nazaire		
I52	CORTIE Sauveur	délégué de la commune de Thuir		
I53	COSTASECA André	délégué de la commune d'Ille-sur-Tet		
I54	COSTASECA Joseph	délégué de la commune de Finestret		
I55	COSTE Etienne	délégué de la commune de Le Boulou		
I56	CRISTOFOL Aubin	délégué de la commune d'Envieigt		
I57	CRUZEL Julien	Conseiller d'arrondissement de Céret		
I58	CRUZET Antoine	délégué de la commune d'Arles-sur-Tech		
I59	CRUZET Jacques	délégué de la commune de Montalba-d'Amélie		
I60	COUSSERANS Alfred	délégué de la commune de St-Paul de Fenouillet <i>da</i>		
I61	DANIEL Maurice	délégué de la commune de St-Nazaire		
I62	DANFLOUS Elie	Conseiller d'arrondissement de Prades		
I63	DAURIACH Joseph	délégué de la commune de Latour-bas Elné		
I64	DEIT Marcel	délégué de la commune d'Ille-sur-Tet		
I65	DELCASO Isidore	délégué de la commune de PRADES		
I66	DEL COS François	Député. Perpignan		
I67	DEL CROS François	Délégué de la commune d'Amélie-les-Bains		
I68	DELMAS Clément	délégué de la commune de Pollestres		
I69	DEMONTÉ Marius	délégué de la commune de Port-Vendres		
I70	DEVIC Charles	délégué de la commune de Céret		
I71	DISPAN-MARILL Augustin	délégué de la commune de Perpignan		
I72	DOMENECH Joseph	délégué de la commune de Llo		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
I73	DORANDEU Joseph	délégué de la com- mune de Marquixanes		
I74	DORQUES Joseph	délégué de la com- mune d'Arles-sur- Téch		
I75	DOSTE Lucien	délégué de la com- mune d'Ille-sur-Tet		
I76	DOUTRES Antonin	délégué de la com- mune de Castelnou		
I77	DUBIS Elié	délégué de la com- mune de Lamanère		
I78	DUCASSY Etienne	délégué de la com- mune de Villelongue de la Salanque		
I79	DUCASSY Marcel Jean	délégué de la com- mune de Villelongue de la Salanque	Gla satumini	remplace le délégué empêché
I80	DURAND André	délégué de la com- mune de Perpignan		
I81	DURAND Emmanuel	délégué de la com- mune de Prades		
I82	DURAND Férréol	délégué de Laroque des Albères		
I83	DURAND Guillaume	délégué de la com- mune d'Egat		
I84	DURAND Justin	délégué de la com- mune de St-Laurent- de-la-Salanque		
I85	DURAND Sébastien	délégué de la com- mune d'Ille-sur-Tet		
I86	ERRE Dominique	délégué de la com- mune de St-Laurent- de-Cerdans		
I87	ESCAPE Gaudérique	délégué de la com- mune de Thuir		
I88	ESCOUBEYROU Edmond	délégué de la com- mune de Banyuls-sur- Mer		
I89	ESPARRAC Louis	délégué de la com- mune de Torreilles		
I90	ESPEU CAROL Justin dit Paul	délégué de la com- mune de Rivesaltes		
I91	ESTIRACH Pierre	délégué de la com- mune d'Opoul		
I92	FABRE Augustin	délégué de la com- mune d'Opoul		
I93	FABRE François	délégué de la com- mune d'Ur		
I94	FABRE Justin	délégué de la com- mune de Prades		

N°

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.	OBSERVATIONS.
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
I95	FALGUERES Ferdinand	délégué de la commune de Fillols		
I96	FRUCET Joseph	délégué de la commune de Fuilla		
I97	FERRE Paul	délégué de la commune de Fourques		
I98	FERRER NEGRE JEAN	Délégué de la commune de Peyrestortes		
I99	FERRER Pierre	délégué de la commune d'Elné		
200	FILLOLS Justin	délégué de la commune de Feilluns		
201	FILLOLS Prosper	délégué de la commune de Serdinya		
202	FITTE Philippe	délégué de la commune d'Arles-sur-Tech		
203	FONDECAVE François	délégué de la commune de St-Jean-Pla-de-Cors		
204	FONDECAVE Joseph	délégué de la commune de Corsavy		
205	FONS Jean	délégué de la commune de Caudis-de-Fenouillèdes		
206	FONS Michel	délégué de la commune de Palalda		
207	FONTERAILLE Jean	délégué de la commune de Corneilla-de-la-Rivière		
208	FORTUNY Joseph	délégué de la commune d'Osséja		
209	FOUCHE Hippolyte	délégué de la commune de Sorède		
210	FOURQUIER Louis	délégué de la commune de St-Martin		
211	FOURQUET Pierre	délégué de la Ville de Perpignan		
212	FOURQUIER Justin	délégué de la commune de Rabouillet		
213	FRANCES Irénée	délégué de la commune de Collioure		
214	FRERE Paul	délégué de la commune de Codalet		
215	FRIGOLA J acques	délégué de la commune de Baixas		
216	FRUITET Pierre	délégué de la commune de Conat		
217	GACIOT Urbain	délégué de la commune de Corneilla-de-la-Rivière		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
218	GALANGAU André	délégué de la commune d'Argelès-sur-Mer		
219	GALANGAU Pierre	délégué de la commune de Villelongue-del-Mont		
220	GALIA Jean	Conseiller d'Arrondissement du canton de Prades		
221	GALLAY Albert	délégué de la commune de Prades		
222	GALY Joseph	délégué de la commune de Le Boulou		
223	GANDOU Jean	délégué de la commune de Pézilla-du-Conflent		
224	GARRIGUE Antoine	délégué de la commune de Bahorel	Gazenove Jean	remplace le délégué empêché
225	GASPARD Jean	délégué de la commune de Bouleternère		
226	GAVIGNAUD Jacques	délégué de la commune de Prugnanes		
227	GELY FORT Paul	Conseiller d'Arrondissement de Perpignan		
228	GENDRE André	délégué de la commune de Millas		
229	GIMBERNAT Joseph	délégué de la commune de CORneilla-del-Vercol		
230	GINESTE Thomas	délégué de la commune de Caldégas		
231	GIPULO Pierre	délégué de la commune de Vinça		
232	GORCE André	délégué de la commune de Catllar		
233	GOT Jean Amédée	délégué de la commune du Barcarès		
234	GOTANEGRÉ Martin	délégué de la commune La Llagonne		
235	GOURDIOLE Pierre	délégué de la commune de Serralongue		
236	GAUZE Firmin	délégué de la commune de Railleu		
237	GRAND Jean	délégué de la commune de Ria-Sirach		
238	GRAU René	délégué de la commune de St-Génis-des-Fontaines		
239	GRAVES Charles	délégué de la commune de Perpignan		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
240	GREGORY Léon	délégué de la com- mune de THuir		
241	GRIEU Joseph	délégué de la com- mune de Tarréch		
242	GRILL Côme	délégué de la com- mune d'Argeles-sur- Mer		
243	GRIMAUD Laurent	délégué de la com- mune de Sahorre		
244	GUISET Emile	délégué de la com- mune de Taulis		
245	GUISET Georges	délégué de la com- mune de Prats-de- Mollo		
246	GUITARD Abdon	délégué de la com- mune de Banyuls-dels Aspres		
247	GUITARD Henri	délégué de la com- mune de Céret		
248	GUITER GAILLARD Justin	délégué de la com- mune de Rivesaltes		
249	HAVARD Auguste	délégué de la Ville de Perpignan		
250	HENRIC Aimé	délégué de la com- mune de St-Laurent- de-la-Salanque		
251	HENRIC Gabriel	délégué de la com- mune de CAnet		
252	HENRIC Joseph	délégué de la com- mune de St-Hippolyte		
253	HULLO Raphaël	délégué de la com- mune de Souanyas		
254	IGLESIS François	délégué de la com- mune de Valcebollère		
255	ILLARY François	délégué de la com- mune d'Estagel		
256	ILLE Auguste	délégué de la com- mune du Tech		
257	ILLES Jacques	délégué de la com- mune d'Estoher		
258	ILLES Martin	délégué de la com- mune de Vinça	Zwahr jouchim	remplace le délégué empêché
259	IMBERN André	délégué de la com- mune d'Estavar		
260	JALABERT Albert	délégué de la Ville de Perpignan		
261	JALIBERT Etienne	délégué de la com- mune de Fenouillet		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement. délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
262	JAMME Charles	délégué de la com- mune d'Ille-sur-Tet		
263	JAMMET François	délégué de la com- mune de Prats-de-Mollo		
264	JANTZIN Jean	délégué de la com- mune d'Elné		
265	JAUBERT Louis	délégué de la com- mune de Llupia		
266	JAUPART Edmond	délégué de la com- mune d'Espirà-de- l'Aglí	Fouchi Louis	remplace le délégué empêché
267	JOBE PELISSIER François	Conseiller d'Arron- dissement de Perpignan		
268	JONQUERES François	délégué de la com- mune de Palau-del Vidre		
269	JONQUERES Gabriel	délégué de la com- mune de Théza		
270	JONQUERES D'ORIOLA Joseph	délégué de la com- mune de Corneilla-del-Vercol		
271	JORDA Jean	délégué de la com- mune d'Arles-sur-Tech		
272	JUHEL Louis Joseph	délégué de la com- mune de Villeneuve des Escaldes		
273	JULIA François	délégué de la com- mune de Prunet et Belpuig		
274	JULIA MALE Joseph	Géneisseur d'arron- dissement de Perpignan		
275	JUSTAFRE Pierre	délégué de la com- mune de Las Illas		
276	JUSTAFRE Sébastien	délégué de la com- mune de Céret		
277	LABORIE François	délégué de la com- mune de St-Paul-de- Fenouillet		
278	LACAZE Louis	délégué de la com- mune de Toulouges		
279	LACLARE Jean	délégué de la com- mune de Banyuls-sur- Mer		
280	LAFABREGUE de PALLARES Maurice	délégué de la com- mune de Montescot		
281	LAFAGE François Victorin	délégué de la com- mune de Paury		
282	LAFFON François	Conseiller Général		
283	LAFFON Michel	délégué de la com- mune de Collioure		
284	LAFON Auguste	délégué de la com- mune d'Alénya		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
285	LANDRY Antoine	délégué de la commune de Salses		
286	LARRIEU Auguste	délégué de la commune de Villefranche du Conflent		
287	de LATOUR Prosper	délégué de la commune de Bourg-Madame		
288	LAVAILL Antoine	délégué de la commune de Prades		
289	LILLO Edmond	délégué de la commune de St-Laurent-de la SALANQUE		
290	LIADERES Fernand	délégué de la commune de Calmeilles		
291	LLAGONNE Louis	délégué de la commune de Corbères-les-Cabanes		
292	LLEDOS Barthelemy	Conseiller d'Arrondissement de Prades		
293	LLIMOUZY Emile	délégué de la commune d'Estagel		
294	LLINAS Léonard	délégué de la commune de Sorède		
295	LLONGUET Denis	délégué de la commune de Dorres		
296	LOZE Joseph	délégué de la commune d'Enveigt		
297	LUCIARDI Paul	délégué de la commune de Collioure		
298	LUCIA Victor	délégué de la commune de Salses	Maurice Mathieu	remplace le délégué empêché
299	MACABYES Laurent	délégué de la commune de Vingrau		
300	MAILLOS Joseph	Conseiller d'Arrondissement de Perpignan		
301	MALET François	délégué de la commune de Planezes		
302	MALET Jean	délégué de la commune de Banyuls-delsAspres		
303	MALET Paul	délégué de la commune de Millas		
304	MALIS Roger	délégué de la commune de Baixas		
305	MANAUT René-Victor	Conseiller Général		
306	MANIEL Clément	délégué de la commune de Bages		
307	MARC Joseph	conseiller d'arrondissement de Prades		
308	MARCEROU Louis	délégué de la commune d'Elna		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
309	MARGAIL Daniel	délégué de la commune d'Ille-sur-Tet		
310	MARGAILL Etienne	délégué de la commune d'Escaro		
311	MARGAILL Joseph	délégué de la Ville de Perpignan		
312	MARSAL Maurice	délégué de la commune de Peyrestortes		
313	MARTINAGGI Paul	délégué de la commune de Villeneuve-la-Rivière		
314	MARTY André	délégué de la commune d'Olette		
315	MARTY François	délégué de la commune de Caramany		
316	MARTY Hippolyte	Conseiller Général		
317	MARTY Joseph	délégué de la commune de Prats-de-Mollo		
318	MARY Adrien	délégué de la commune de Baixas		
319	MARY André	délégué de la commune de Velmanya		
320	MARY Etienne	conseiller d'arrondissement de Prades		
321	MARY Jean	délégué de la commune de Baixas		
322	MAS Etienne	délégué de la commune d'Argeles-sur-Mer		
323	MAS François	délégué de la Ville de Perpignan		
324	MAS Gaston	délégué de la commune de Montesquieu	N Bayrou	remplace le délégué empêché
325	MAS-FIGUERES Michel	délégué de la commune de Maureillas		
326	MAS Sébastien	délégué de la commune d'Olette		
327	MASSARDO Thomas	délégué de la commune de St-Laurent-de-Cerdans		
328	MASSINA Camille	délégué de la commune d'Oms		
329	TE MASSOT/Fortuné	délégué de la commune de Trouillas		
330	MAURETA Antoine	conseiller d'arrondissement de Céret		
331	MAURY Marceau	délégué de la commune de Prats-de-Mollo		
332	MEITG Antonin	délégué de la commune de Bahorel		
333	MERCADER Félix	délégué de la Ville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
334	MESTRES François	délégué de la Commune de Banyuls-sur-Mer		
335	MIAS Georges	délégué de la Commune de Cerbère.		
336	MILLAGOU Paul	délégué de la commune de Périllols.		
337	MIQUEL Raymond	délégué de la commune de St Estève		
338	MITJAVILLE Georges	délégué de la commune d'Angoustrine	Grau Jean	remplace le délégué empêché
339	MITJAVILLE Marcel	délégué de la commune de Port-Vendres		
340	MOLINER Jean	délégué de la commune de Port-Vendres.		
341	MONCEU Pierre	délégué de la commune de Clara & Villerach		
342	MONDY-BASSAL Georges	délégué de la commune de Rivesaltes.		
343	MONE Nicolas	délégué de la commune de Fontpédrouse		
344	MONNE Antonin	délégué de la commune de Villelongue-dels-Monts		
345	MONNE Pierre	délégué de la commune de Latour-de-Carol.		
346	MONTADE Jacques	délégué de la commune de Villeneuve-la-Raho		
347	MONTALT Paul	délégué de la ville de Perpignan.		
348	MONTEILS Marcel	délégué de la commune de Corneilla-du-Conflent		
349	MONTGAILLARD Ferréol	délégué de la commu- ne de Claira.		
350	MOSSE Georges	délégué de la commune de Ste Colombe		
351	MOULENAT Joseph	délégué de la commune de Sournia.		
352	MOUNIE Félix	délégué de la commune de Banyuls-sur-Mer.		
353	MOUCHE Jean	délégué de la commune d'Epira-de-l'Agly.		
354	NABONNE Joseph	délégué de la commune de Thuir.		
355	NAUDON Joseph	délégué de la commune de Latour-de- Carol.		
356	NAUTE Félicien	délégué de la commune de Torreilles.		

NÚMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
357	NAVARRO Jean	délégué de la commune d'Eyne		
358	NARIS Etienne	délégué de la commune de Tresserre		
359	NIVET Joseph	Conseiller d'Arrondis- sement de Céret		
360	NIVET Pierre	délégué de la commune de Serralongue.		
361	NOELL Augustin	délégué de la commune de St Cyprien.		
362	NOGUERES Louis	Conseiller Général		
363	NOMDEDEU Jean	Délégué de la commune de Collioure.		
364	OLIVE François	Délégué de la commune de Tordères.		
365	OLIVE Raymond	délégué de la commune de Torreilles.		
366	OMS Pierre	délégué de la commune de Vivès		
367	ORIOLS Gilles	délégué de la commune de Palau-de-Cerdagne		
368	PACOUIL Maurice	Conseiller d' Arron- dissement de Prades		
369	PAGNON Jules	délégué de la commune de Ste-Marie-la-Mer.		
370	PAILLES Joseph	délégué de la commune de l'Ecluse.		
371	PAILLES Pierre	délégué de la commune d'Espira-de-Conflent		
372	PAL Joseph	délégué de la ville de Perpignan.		
373	PALMADE Jean	délégué de la commune du Vivier		
374	PALMAROLE Blaise	délégué de la commune de Rigarda.		
375	PANBRUN Emile	délégué de la commune de Vernet-les-Bains.		
376	PAMS Baptiste	Conseiller Général Arles-sur-Tech		
377	PAPINAUD Eloi	délégué de la commune de St Hippolyte.		
378	PARAYRE Joseph	Député		
379	PARDINEILLE François	Délégué de la commu- ne d'Elne.		
380	PARES Abdon	délégué de la commune de St Laurent-Salanque		

NOMBRES d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
381	PARET URbain	Conseiller d' Arron- dissement de Perpi- gnan.		
382	PARRAMON Julien	délégué de la commune de Cerbère .		
383	PASQUE Baptiste	délégué de la commune du Soler		
384	PASQUIER Pierre	délégué de la commune de Bélesta		
385	PASTOR Baptiste	délégué de la commune de Saleilles.		
386	PATAU Pierre	délégué de la commune de Bolquère.		
387	PAULY Joseph	délégué de la commune de Palalda.		
388	PAYRE Armand	délégué de la commune de Bouleternère.		
389	PAYRE Casimir	délégué de la commune de Canohès.		
390	PELLISSIER Alexis	délégué de la commune de Fosse.		
391	PEYRE Marius	délégué de la ville de Perpignan.		
392	PEYREVIDAL Jean	Conseiller Général Vinça.		
393	PEZIERES Georges	Conseiller Général St Paul		
394	PIC Julien	Délégué de la commune de St Féliu-d' Avall		
395	PICHEYRE François	délégué de la commune de Formiguères		
396	PIECHON Lucien	délégué de la commune de Sournia.		
397	PINO Désiré	délégué de la commune de St Laurent-Salan- que .		
398	PLA Joseph	délégué de la commune de Latour-de-France		
399	PLANAS Narcisse	délégué de la ville Riu antzin de Perpignan.		remplace M. Planas empêché
400	PLANES Henri	délégué de la commune de Saillagouse.		
401	PLANES Joseph	délégué de la commune de St Jean-Pla-de-Cors		
402	PLANES Martin	délégué de la commune de Ilauro		
403	POCH Laurent	délégué de la commune de St Laurent-de-Cerd.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
404	POLIT Jean	délégué de la commune de Bompas.		
405	POMAREDE François	délégué de la commune de Cabestany.		
406	POMES SALVÈS Jacques	délégué de la commune de Perpignan.		
407	PONS Antoine	délégué de la commune de Joch.		
408	PONSOLE Michel	délégué de la commune de Prats-de-Mollo.		
409	PORRAT Pierre	délégué de la commune de Vernet-les-Bains.		
410	PORTEIX François	délégué de la commune d'Elne.		
411	PRATS Alexis	délégué de la commune de St André		
412	PUIG Jean	délégué de la commune d'Argelès-sur-Mer.		
413	PUJOL François	délégué de la commune de Mosset.		
414	PUYNAUD Philippe	délégué de la commune de Montalba-le-Château		
415	PUYSEGUR Michel	Conseiller d'Arron- dissement Arles-sur- Tech.		
416	QUINTANE Jean	délégué de la commune de St Laurent-de-Cerdans		
417	RAMON Jean	Conseiller d'Arrondis- sement Céret.		
418	RAMON Jean	délégué de la commune d'Arles-sur-Tech.		
419	RASPAUD Jean	délégué de la commune de Cases-de-Pène.		
420	REBARDY Joseph	délégué de la commune de Corbère-les-Cabanes.		
421	RICARD Etienne	délégué de la commune de Mantet.		
422	RICARD Joachim	délégué de la ville de Perpignan.		
423	RIGAT Sylvestre	délégué de la commune de Lamanère.		
424	ROCARIES Sauveur	délégué de la commune de Port-Vendres.		
425	RODOR François	délégué de la Commune de Trouillas.		...

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
426	ROGE Paul	délégué de la commune de Saillagouse		
427	ROGET François	délégué de la commune de Montferrer		
428	ROMEU François	délégué de la commune d'Amélie-les-Bains.		
429	ROS André	délégué de la commune d'Ortaffa.		
430	ROUFFIA Gaston Antoine	Délégué de la commune de Maury.		
431	ROUFFIANDIS J.	Conseiller d'Arron- dissement de Prades		
432	ROUIT Gustave	délégué de la commune de Rodès.		
433	ROUQUET François	délégué de la commune de Fontpédrouse.		
434	ROURE Julien	délégué de la commune de Tresserre.		
435	ROUS Etienne	délégué de la commune de Caudiers-de-Mont- Louis.		
436	ROUS Jean-Pierre	Délégué de la commune de Talau.		
437	ROUS Joseph	Député		
438	ROUSTANY Jacques	délégué de la commune de Montauriol.		
439	RUBIROLA Adrien	délégué de la commune de Villeneuve-la-Raho		
440	SAGELOLY Joseph	délégué de la commune de Glorianes.		
441	SALA MORE Jacques	délégué de la commune de Rivesaltes.		
442	SALES Jacques	délégué de la commune de Prats-de-Mollo.		
443	SALES Louis	délégué de la commune de Campoussy.		
444	SALSENACH Denis	délégué de la commune de Nohèdes.		
445	SANS Jean	délégué de la commune de Formiguères		
446	SANSA Pierre	délégué de la commune de Targasonne.		
447	SANMARTI Jacques	Conseiller d'Arrondis- sement Perpignan.		
448	SANMARTIN Joseph	délégué de la commune de St Laurent-de-la- Salanque.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
449	SANTGERMA Augustin	délégué de la commune de Sahorre		
450	SANTENACH Assisicle	délégué de la commune de Passa.		
451	SARIS Aimé	délégué de la commune d'Ille-sur-Tet.		
452	SAURIS Joachim	délégué de la commune de Thuir.		
453	SEDES Antoine	délégué de la commune de Port-Vendres		
454	SEDES FILLOLS Joseph	délégué de la commune de Pia.		
455	SEGUIE Moïse	délégué de la commune de Montner.		
456	SELVA Daniel	délégué de la commune de Los Masos		
457	SERRE Ferdinand	délégué de la commune de St Cyprien.		
458	SEVENE Marius	Conseiller Général Mont-Louis.		
459	SICART Marc	délégué de la commune d'Elne		
460	SIN Louis	délégué de la commune de Cerbère.		
461	SINE Justin	délégué de la commune de Canohès.		
462	SIRE Jean	délégué de la commune de Millas.		
463	SITJA Sauveur	délégué de la commune de Reynès		
464	SOLA Martin	délégué de la commune de Thuès-entre-Vals.		
465	SOLE Pierre	délégué de la commune de Maureillas.		
466	SOLER Antoine	délégué de la commune d'Odeillo-Via		
467	SOLER Bonaventure	délégué de la commune de Théza.		
468	SOUBIELLE RENé	délégué de la commune de Bages .		
469	SOUBIELLE Sébastien	délégué de la commune de Fontrabiouse.		
470	SOULERE François	délégué de la commune de Prats-de-Sournia.		
471	SOURRIBES François	délégué de la commune de Reynès.		...

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ: (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS	OBSERVATIONS
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
472	SURJOUS François	délégué de la commune de Nefiach.		
473	TAILLADE Joseph	délégué de la commune de Ponteilla.		
474	TALLEZ Jean	délégué de la commune de Perpignan		
475	TAMEZE Ferréol	délégué de la commune de Ponteilla.		
476	TARDIEU Macabies Sébastien	délégué de la commune de Fourques.		
477	TARRIS Onuphre	Conseiller Général Céret		
478	TASTU Paul	délégué de la commune d'Alenya		
479	TERRIS François	délégué de la commune de St Laurent-de-Cerdans.		
480	THOMAS Frédéric	délégué de la ville de Perpignan;		
481	THOMAS Jacques	délégué de la commune d'Ille-sur-Tet.		
482	THORENT Louis	Conseiller Général d'Olette.		
483	TIGNERES Gabriel	délégué de la commune de Bages		
484	TOURON Alexis	délégué de la commune de Vinça		
485	TRESCASES Frédéric	Conseiller d'Arrondissement, de Céret./		
486	TRILLES Michel	délégué de la commune de Matemale.		
487	VAILLS Justin	délégué de la commune de Corsavy.		
488	VALLS Gabriel	délégué de la commune de St Paul.		
489	VALLS Joseph	délégué de la commune de Montferrer		
490	VALS Aristide	délégué de la commune de Baixas.		
491	VAQUE Dominique	délégué de la commune des Angles.		
492	VAYRE Auguste	délégué de la commune de Caudiès-de-Fenouilletèdes.		
493	VERGES Jean	délégué de la commune des Angles.		
494	VERNIS Bertin	délégué de la commune de Catllar.		
495	VIDAL JOFFRE	délégué de la commune d'Elne.		

....

24

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS	OBSERVATIONS
			Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	
496	VIDAL Gérard	délégué de la commune de Thuir.		
497	VIDAL Jean	délégué de la commune de Frades.		
498	VIDAL Jean	délégué de la commune de Nyer		
499	VILA Etienne	délégué de la commune de Salses.		
500	VILACEQUE GIRAL Jean	délégué de la commune de Montbolo.		
501	VILACEQUE Jean	délégué de la commune de Terrats.		
502	VILAR Léon	délégué de la commune d'Urbanya.		
503	VILAREM Pierre	délégué de la commune de Banyuls-sur-Mer.		
504	VILE Joseph	délégué de la commune de St Marsal.		
505	VIELLEDENT Jean	délégué de la ville de Perpignan		
506	VIGUE Etienne	délégué de la commune de La Cabanasse.		

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la Préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Perpignan , le 15 juillet 1937.

32

ELECTION SENATORIALE  
DU 25 JUILLET 1937

-----

LISTE d'EMARGEMENT  
du Ier BUREAU DE VOTE

-----

( N° 1 à 185 de la liste générale)

1 11

DÉPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU <sup>1<sup>e</sup> BUREAU DE VOTE.</sup>

(N°<sup>s</sup> I à 185 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieux et places des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
I 1	ABBADIE Henri Conseiller Général de St-Laurent de la Salanque		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
2	ACEZAT Noël Délégué de la Ville de Perpignan		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
3	ADROGUER Joseph Délégué de la Commune de Millas		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
4	ALEX Antoine Délégué de la Commune d'Estagel		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
5	ALIES Albert Délégué de la Commune de Pollestres		<i>F. Colom</i>	<i>coll</i>		
6	ALIES Pierre délégué de la Commune d'ELNE		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
7	ANGLES Michel Délégué de la Commune DE RIA SIRACHE		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
8	ANIORT Josep délégué de la Commune d'Ortaffa		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
9	ARGELES Etienne délégué de la commune de VIRA		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
10	ARIS Michel Délégué de la commune de Ste-Léocadie		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
II	ARMANGAU François délégué de la commune d'ELNE		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		
12	ARMINGAU Jean-Jacques délégué de la Commune de Lesquerdes		<i>Dier</i>	<i>coll</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	ARNAUD Jacques délégué de la commune de Bompas		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
14	ARNAUDIES Joseph délégué de la commune de Céret		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
15	ARNAUDIES Marcel délégué de la commune de Corneilla du-Con- flent		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
16	ARNAUDIES Pallade délégué de la Commune de Céret		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
17	ASPERO Jean Conseiller d'Arrondis- sement de <del>Mézères</del> Prades		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
18	ASTOR Paul délégué de la commune de Pézilla-de-la-Riviè- re		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
19	ASTROU Dominique délégué de la commune de Céret		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
20	AUBERT Jean délégué de la commune de Taurinya.		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
21	AURIACH-COME Albert délégué de la commune de Rivesaltes		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
22	AUSSEIL Louis délégué de la Ville de Perpignan		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
23	AUSSEIL GENTIN délégué de la commune de Caixas		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		
24	AZAM Bonaventure délégué de la commune de Pia		<i>D. A. J.</i>	<i>carref</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	AZAU Amédée délégué de la Ville de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
26	AZEMA Vincent Conseiller d'arrondis- sement de Céret		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
27	OZOLAT-PLANES Léon délégué de la commune de Rivesaltes		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
28	BAGOT Raymond commune de Port-Vendres		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
29	BAILLS Laurent commune de Coustouges		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
30	BAILLETTE Jean délégué de la Commune d'Arboussols		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
31	BAILLETTE Joseph délégué de la commune de St-Séliu-d'Amont		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
32	BAILS Fernand délégué de la commune de Palau del Vidre		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
33	BAILS Jean délégué de la commune de Brouilla		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
34	BALAT Guitter Charles délégué de la commune de Claira		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
35	BALENT Henri délégué de la commune de Ratinoguès		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
36	BALZAN Fernand Conseiller d'Arrondis- sement de la Ville de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	BANET Armand délégué de la commune d'Espirat de l'Agly		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
38	BANET Jean Baptiste délégué de la commune d'Armenya <i>Oreilla</i>		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
39	BANYULS Marceau délégué de la Commune de Collioure		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
40	BAQUE Dominique délégué de la commune de Villefranche du Conflent		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
41	BARCELO Frédéric délégué de la commune de St-André.		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
42	BARIDA Antoine délégué de la commune d'Estagel		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
43	BARNEDES Jean délégué de la commune de Baillestarry		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
44	BARRAUT Amédée délégué de la commune de Cassagnes		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
45	BARRERE François délégué de la commune de Porta		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
46	BARRERE Marzel délégué de la commune d'Estagel		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
47	BASCOU Etienne délégué de la commune d'Ansigan		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		
48	BASCOU Marcel délégué de la commune de Villemolaque		<i>Diez</i>	<i>cotif</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
49	BASCOU Paul délégué de la commune de Rasiguères		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
50	BASSEDES Dominique délégué de la commune de Corbère		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
51	BASSET François délégué de la commune de Pézilla-de-la-Riviè- re		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
52	BATAILLE Ernest délégué de la commu- ne de Sansa		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
53	BATAILL Jean délégué de la commune de Pia		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
54	BATAILLE Sylvain délégué de la Commune de Puyvalador		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
55	BATILLE Achille délégué de la commune d'Escaro		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
56	BAUDRU Laurent délégué de la Ville de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
57	BAUX Jacques délégué de la commune de Coustouges		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
58	BAUX Jean délégué de la commune de Camélas		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
59	BAZIAN Maurice délégué de la commune de Nefiac		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		
60	BEAUX Antonin délégué de la Ville de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>corrf</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
61	BREDRIGNAN Blaise délégué de la commune de Prades		<i>F. Rabat</i>	<i>carref</i>		
62	BRUNARD Auguste délégué de la commune de Tautavel		<i>F. Rabat</i>	<i>carref</i>		
63	BENET Joseph délégué de la commune de Tautavel		<i>F. Rabat</i>	<i>carref</i>		
64	BERGES Gabriel délégué de la commune de Céret		<i>Hier</i>	<i>carref</i>		
65	BERGES Marius délégué de la commune de Caramany		<i>Hier</i>	<i>carref</i>		
66	BERGES Martin délégué de la commune de Mont-Louis		<i>Hier</i>	<i>carref</i>		
67	BERJOAN Jean délégué de la commune de Serdinya	<i>Esteve Jean</i>	<i>Hier</i>	<i>carref</i>		Remplace le délégué empêché
68	BERTHE André délégué de la commune de Prades		<i>F. Rabat</i>	<i>carref</i>		
69	BERTRAND Clément délégué de la commune Cases de Pène		<i>Hier</i>	<i>carref</i>		
70	BERTRAND -FAIG Gaudéri- que - délégué de la commune de Rivesaltes		<i>Hier</i>	<i>carref</i>		
71	BERTRAND Pierre délégué de la commune d'Argelès-sur-Mer		<i>Hier</i>	<i>carref</i>		
72	BES Georges délégué de la commune de Toulouges	<i>Le Boulou</i>	<i>Hier</i>	<i>carref</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
73	DE BESOMBES-SINGLA Antoine - délégué de la commune de l'Albère					
74	BIAGNES Paul délégué de la commune de St-Jean-Lasseille					
75	BILLETS-SALVAT Jean délégué de la commune de Pézilla-la-Rivière					
76	BISCAYE Marcel délégué de la Ville de Perpignan					
77	BIZERN Jacques délégué de la commune de Céret					
78	BLANQUE Michel délégué de la commune de St-Pierre-dels- Forcats					
79	BO André délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque					
80	BOBO Louis délégué de la commune de Baixas					
81	BOBO Louis délégué de la commune de <del>Maxime</del> Calce					
82	BOLLO Elie délégué de la commune de Claira					
83	BONAFOS Julien délégué de la commune du SOLER					
84	BONAVENT Isidore délégué de la commune de Santa					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
85	BONNEILL Gaudérique délégué de la commune du Tech		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
86	BONNEMaison Julien délégué de la commune de Jujols		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
87	BONNERY Brice Conseiller Général de la Ville de Perpignan		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
88	BONNET Jacques délégué de la commune d'ERR		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
89	BONNES Enidé Conseiller d'arrondissement de Céret		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
90	BONNES Jean CAVAILLE délégué de la commune de Ste-Marie-la-Mer		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
91	BORD Faustin délégué de la commune de Villemolaque		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
92	BORRAT Noël délégué de St-Laurent de -la-Salanque		<i>Nicq</i>	<i>H. Bourrat</i>		
93	BORREIL Marceau délégué de la commune de St-Félix-d'Avall		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
94	BOURGAT André délégué de la commune de Cerbère		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		
95	BOURNET Jean délégué de la Commune d'Ayguatébia		<i>Nicq</i>	<i>H. Bourrat</i>		
96	BOURRAT Auguste délégué de la commune de Latour de France		<i>Nicq</i>	<i>Cordif</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
98	BOURRAT Marcelin délégué de la commune de Villeneuve de la Rivière					
98	BOUSQUET Alphonse Conseiller d'arrondis- sement de Céret					
99	BOUSQUET Gaudérique délégué de la commune de Mosset					
100	BOUSQUET Joseph délégué de la commune d'Estagel					
101	BOUYONNET Fernand délégué de la commune d'Odeillo-Via					
102	PIERRE Pierre délégué de la commune de Porté					
103	BREGOULAT Fernand Conseiller Général de la Commune de Rive- saltes					
104	BROU Jean délégué de la commune de Molitg					
105	BRUNET François Conseiller général de la commune de Prats-de- Mollo					
106	BRUNET Louis Marius délégué de la commune de Maury					
107	EUSCALL Louis délégué de la commune d'Ille sur Têt					
108	CABOT Alphonse délégué de la commune de Collioure					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
I09	CADENE Adrien commune de St-Michel, de Llotes		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
I10	CADENE Bonaventure délégué de la commune d'Argelès sur Mer		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		un ad es venu G. J. et ad es
III	CADENE François délégué de la commune de Sorède		<i>F. Cadene</i>	<i>cotif</i>		un ad es venu G. J. et ad es
II2	CADENE Pierre délégué de la commune de Taillet		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		et ad es venu G. J. et ad es
II3	CALMON Joseph délégué de la commune d'Eus		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		calmo amato rai
II4	CALMON-ESPEU Pierre dit Louis - délégué de la commune de Rivesaltes		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		et ad es et ad es
II5	CALVET Achille délégué de la commune de St-Arnac		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		mon ad es ad es
II6	CALVET Alphonse délégué de la commune d'Amélie les Bains		<i>Hier</i>	<i>H. Jouy</i>		bon rai od est le
II7	CALVET François Conseiller d'Arrondis- sement de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		prof. en France nada li jaco
II8	GALVET Louis délégué de la commune de PY		<i>Hier</i>	<i>H. Jouy</i>		galvo la es et ad es
II9	GALVET Sauveur délégué de la commune d'Osséja		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		gal ad es ad es
I20	CANAL Benjamin délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		can ad es et ad es

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFF OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
I21	CANAL Jean délégué de la commune de Réal					REAL A URGELL
I22	CANTIE Adrien délégué de la commune de St-Estève					REAL A URGELL
I23	CAPELA Joseph Julien délégué de la commune de Lansac					REAL A URGELL
I24	CARBONNEIL Joseph délégué de la commune de Laroque des Albères					REAL A URGELL
I25	CARMONA Louis délégué de la commune de Canet					REAL A URGELL
I26	CAROLA Michel conseiller d'arrondis- sement de la Ville de Perpignan					REAL A URGELL
I27	CARRERE Marcelin délégué de la commune de Canaveilles					REAL A URGELL
I28	CASEDAMON Joseph délégué de la commune du PERTHUS					REAL A URGELL
I29	CASALS Thomas Conseiller d'arrondis- sement de Prades					REAL A URGELL
I30	CASEDAMON Jean délégué de la commune de Cabestany					REAL A URGELL
I31	CASENOBE Jean délégué de la commune de LE SOLER					REAL A URGELL
I32	CASES Joseph délégué de la commune de CASTELL					REAL A URGELL

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
I33	CASTAGNE Paul délégué de la commune d'Eus		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
I34	CASTANY Georges délégué de la commu- ne de Vingrau		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
I35	CASTEIL Jean délégué de la commune de la Bastide		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		6 voix pour 10 électeurs si en majorité élus 5
I36	CASTILLO Emile Délégué de la commune de Casefabre		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
I37	CASTILLO Pierre délégué de la commune de Boule d'Amont		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
I38	CAVAILLE Joseph délégué de la commune de St-Génie des Fontaines		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
I39	CHAMBÈS J. Baptiste délégué de la commune de Trilla		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		5 voix pour 10 électeurs si
I40	CHAUVENT Jean délégué de la commune de Céret		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		5 voix pour 10 électeurs si égalité 5
I41	SIBIAL Léon délégué de la commune de Banyuls sur mer		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		5 voix pour 10 électeurs si égalité 5
I42	CLADERES Jean délégué de la commune de Toulouges		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		5 voix pour 10 électeurs si égalité 5
I43	CLAPAROLS Joseph délégué de la commune d'Arles-sur-Tech		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		
I44	CLERCH Casimir délégué de la commune de Nahuja		<i>Hier</i>	<i>cotif</i>		



NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
I57	CRUZEL Julien Conseiller d'Arrondissement de Céret		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		
I58	CRUZET Antoine délégué de la commune d'Arles-sur-Tech		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE ARLES SUR TECH
I59	CRUZET Jacques délégué de la commune de Montalba d'Amélie		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE AMELIE
I60	COUSERANS Alfred délégué de la commune de St-Paul de-Fenouillet		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		ALDOUS HOLLOWAY
I61	DANIEL Maurice délégué de la commune de St-Nazaire		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE ST NAZAIRE
I62	BANKOUS Elie Conseiller d'Arrondissement de Prades		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE PRADES
I63	DAURIACH Joseph délégué de la commune de Latour bas Elne		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE ELNE
I64	DEIT Marcel délégué de la commune d'Ille sur Tet		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE ILLE SUR TET
I65	DELCASSO Isidore délégué de la commune de Prades		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE PRADES
I66	DEL COS François député de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE PERPIGNAN
I67	DEL CROS François délégué de la commune d'Amélie les Bains		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE AMELIE LES BAINS
I68	DELMAS Clément délégué de la commune de Pollestres		<i>Hier</i>	<i>corif</i>		RESTITUTION AU EN VILLE DE POLLESTRES

18

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
I69	DEMONTÉ Marius délégué de la commune de Port-Vendres		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I70	DEVIGE Charles délégué de la commune de Céret		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I71	DISPAN-MARILL Augustin délégué de la commune de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I72	DOMENECH Joseph délégué de la commune de Llés		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I73	DORANDEU Joseph délégué de la commune de Marquixanes		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I74	DORQUES Joseph délégué de la commune de Arles sur Tech		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I75	DOSTE Lucien délégué de la commune d'Ille sur Têt		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I76	DOUTRES Antonin délégué de la commune de Castelnou		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I77	DEBIC Elie délégué de la commune de Lamanère		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I78	DUCASSY Marcel Etienne Louis - délégué de la commune de Villelongue de la Salanque		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin
I79	DUCASSY Marcel Jean délégué de la commune de Villelongue de la salanque	Sla saturnin	<i>Hier</i>	<i>conf</i>		remplace le délégué empêché
I80	DURAND André délégué de la Ville de Perpignan		<i>Hier</i>	<i>conf</i>		Le délégué n'est pas présent à ce scrutin



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent quatre-vingt cinq électeurs.

A Perpignan

, le 15 juillet

1937.

Le Préfet,

*scry*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent quatre-vingt-cinq 185  
Cent quatre-vingt-cinq 185

émaragements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*Abbadie*

Les Scrutateurs,

*Dordel f. Calvet H. Mauz A. Ries*

4

ELECTION SENATORIALE

du 25 JUILLET 1937

-----

LISTE D'EMARGEMENT

du 2ème BUREAU DE VOTE

.....

N°186 à 353 de la liste générale)

+++++  
+++++

DEPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES

---

MODÈLE N° 7.

---

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

---

### LISTE D'ÉMARGEMENT

#### DU 2<sup>e</sup> BUREAU DE VOTE.

---

(N° 186 à 353 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

---

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieux et places des délégués.

NOMBRES d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
I86	ERRE Dominique délégué de la commune de St-Laurent-de/ix Cardans		Daniel	Daniel		
I87	ESCAPE Gaudérique délégué de la commune de Thuir		Daniel	Daniel		
I88	ESCOUBEYROU Edmond délégué de la commune de Banyuls sur mer		Daniel	Daniel		
I89	ESPARAC Louis délégué de la commune de Torreilles		Daniel	Daniel		
I90	ESPEU-CAROL Augustin dit Paul délégué de la commune de Rivesaltes		Daniel	Daniel		
I91	ESTIRACH Pierre délégué de la commune d'Opoul		Daniel	Daniel		
I92	FABRE Augustin délégué de la commune d'Opoul		Daniel	Daniel		
I93	FABRE François délégué de la commune d'Ur		Daniel	Daniel		
I94	FABRE Justin délégué de la commune de Prades		Daniel	Daniel		
I95	FALGUERES Ferdinand délégué de la commune de Fillols		Daniel			
I96	FAUCET Joseph délégué de la commune de Fuilla		Daniel	Daniel		
I97	FERRER Paul délégué de la commune de Fourques		Daniel	Daniel		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
I98	FERRER NEGRE Jean délégué de la commune de Peyrestortes		Daniel	Daniel		
I99	FERRER Pierre délégué de la commune d'Elne		Daniel	Daniel		
200	FILLOLS Justin délégué de la commune de Feilluns		Daniel	Daniel		
201	FILLOLS Prosper délégué de la commune de Serdinya		Daniel	Daniel		
202	PHILIPPE FITE délégué de la commune d'Arles sur Tech		Daniel	Daniel		
203	FONDECAVE François délégué de la commune de St-Jean- Pla de Corts		Daniel	✓		
204	FONDECAVE Joseph délégué de la commune de Corsavy		Daniel	Daniel		
205	FONS Jean délégué de la commune de caudiès de Fenouillèdes		Daniel	Daniel		
206	FONS Michel délégué de la commune de Palalda		Daniel	Daniel		
207	FONTERAILLÉ Jean délégué de la commune de Corneilla de la Rivière		Daniel	✓		
208	FORTUNY Joseph délégué de la commune d'Ossèja		Daniel	Daniel		
209	FOUCHE Hippolyte délégué de la commune de Sorède		Daniel	Daniel		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
210	FOULQUIER Louis délégué de la Commune de St-Martin		Daniel	Daniel		
211	FOURQUET Pierre délégué de la Ville de Perpignan		Daniel	Daniel		
212	FOURQUIER Justin délégué de la commune de Rabouillet		Daniel	Daniel		
213	FRANCES Irénée délégué de la commune de Collioure		Daniel	Daniel		
214	PRERE Paul délégué de la commune de Codalet		Daniel	Daniel		
215	FRIGOLAT Jacques délégué de la commune de Baixas		Daniel	Daniel		
216	FRUITET Pierre délégué de la commune de Conat		Daniel	Daniel		
217	GACIOT Urbain délégué de la commune de Corneilla de la Rivière		Daniel	Daniel		
218	GALANGAU André délégué de la commune d'Argelès sur Mer		Daniel	Daniel		
219	GALANGAU Pierre délégué de la commune de Villelongue dels Monts		Daniel	Daniel		
220	GALIA Jean Conseiller d'Arrondis- sement de Prades		Daniel	Daniel		
221	GALIAY Albert délégué de la commune de <del>XXXXX</del> Prades		Daniel	Daniel		

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
222	GALY Joseph délégué de la commune du BOULOU		Dany	Dany		
223	GANDOU Jean délégué de la commune de Pézilla du Conflent		Dany	Dany		
224	GARRIGUE Antoine délégué de la commune de Bahó	Cazenove Jean	Dany	Dany		remplace le délégué empêché
225	GASPARD Jean délégué de la commune de Bouleternère		Dany	Dany		
226	GAVIGNAUD Jacques délégué de la commune de Prugnages		Dany	Dany		
227	GELY FORT Paul Conseiller d'arrondissement de Perpignan		Dany	Dany		
228	GENDRE André délégué de la commune de Millas		Dany	Dany		
229	GIMBERNAT Joseph délégué de la commune de Corneilla del Vercol		Dany	Dany		
230	GINESTE Thomas délégué de la commune de Caldègas		Dany	Dany		
231	GIPULO Pierre délégué de la commune de Vinça		Dany	Dany		
232	GORCE André délégué de la commune de Catllar		Dany	Dany		
233	GOT Jean Amédée délégué de la commune du Barcarès		Dany	Dany		

5

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
234	GOTANEGRÉ Martin délégué de la commune de La Llagonne		Daniel	Wauf		
235	GOURDIOLE Pierre délégué de la commune de Serralongue		Daniel	Wauf		
236	GOZE Firmin délégué de la commune de Railleu		Daniel	W		
237	GRAND Jean délégué de la commune de Ria-Sirach		Daniel	W		
238	GRAU René délégué de la commune de St-Génie des Fontaines		Paul	Daniel		
239	GRAVES Charles délégué de commune de Perpignan		Daniel	Daniel		
240	GREGORY Léon délégué de la commune de Thuir		Daniel	W		
241	GRIEU Joseph délégué de la commune de Tarrèrach		Daniel	Par		
242	GRILL Côme délégué de la commune d'Argelès sur mer		Daniel	Daniel		
243	GRIMAU Laurent délégué de la commune de Sahorre		Daniel	W		
244	GUISSET Emile délégué de la commune de Taulis		Daniel	W		
245	GUISSET Jean délégué de la commune de Prats de Mollo		Daniel	W		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
246	GUITARD Abdon délégué de la commune de Banyuls <del>xxxx</del> dels Aspres		Dany	Dany		
247	GUITARD Henri délégué de la commune de Céret		Dany	Dany		
248	GUITER-GAILLARD Justin délégué de la commune de Rivesaltes		Dany	Dany		
249	HAVART Auguste délégué de la commune de Perpignan		Dany	✓		
250	HENRIC Aimé délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque		Dany	✓		
251	HENRIC Gabriel délégué de la commune de Canet		Dany	Dany		
252	HENRIC Joseph délégué de la commune de St-Hippolyte		Dany	Dany		
253	HULLO Raphael délégué de la commune de Souanyas		Dany	Dany		
254	IGLESISS François délégué de la commune de Valcebollère		Dany	✓		
255	ILLARY François délégué de la commune d'ESTAGEL		Dany	✓		
256	JILLE Auguste délégué de la commune du Tech		Dany	✓		
257	ILLES <del>xxxxxx</del> Jacques délégué de la commune d'Estoher		Dany	Dany		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
258	ILLES Martin délégué de la commune de Vinça	Grabis Jochim	Daniel	Daniel		remplace le délégué empêché.
259	IMBER André délégué de la commune d'Estavar		Daniel	Daniel		
260	JALABERT Albert délégué de la commune de Perpignan		Daniel	W		
261	JALIBERT Etienne délégué de la commune de Fenouillet		Daniel	Daniel		
262	JAMMES Charles délégué de la commune d'Ille-sur-Têt		Daniel	Daniel		
263	JARRET François délégué de la commune de Prats de Mollo		Daniel	Daniel		
264	JANTIN Jean délégué de la commune d'Elne		Daniel	Daniel		
265	JAUBERT Louis délégué de la commune de Llupia		Daniel	W		
266	JAUPARD Edmond délégué de la commune d'Espira de l'Aglé	Fouchi Louis	Daniel	Daniel		remplace le délégué empêché
267	JOBE-PELISSIER François <del>délégué</del> Conseiller d'Arrondissement de Perpignan		Daniel	Daniel		
268	JONQUERES François délégué de la commune de Palau-del-Vidre		Daniel	Daniel		
269	JONQUERES Gabriel délégué de la commune de Théza		Daniel	Daniel		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
270	JONQUERES D'ORIOLA Joseph délégué de la commune de Corneilla del Vercol		Dauj	Bay		
271	JORDA Jean délégué de la commune d'Arles sur Tech		Dauj	Bay		
272	JUHEL Louis Joseph délégué de la commune de Villeneuve des Escaldes		Dauj	Dauj		
273	JULIA François délégué de la commune de Prunet et Belpuig		Dauj	Dauj		
274	JULIA MALE Joseph Conseiller d'Arrondissement de Perpignan		Dauj	els		
275	JUSTAFRE Pierre délégué de la commune de Las Illas		Dauj	Dauj		
276	JUSTAFRE Sébastien délégué de la commune de Céret		Dauj	Dauj		
277	LABORIE François délégué de la commune de St-Paul-de-Fenouillet		Dauj	Dauj		
278	LACAZE Louis délégué de la commune de Toulouges		Dauj	Dauj		
279	LACLARE Jean délégué de la commune de Banyuls sur mer		Dauj	Dauj		
280	LAFABREGUE DE PALLARES Maurice délégué de la commune de Montescot		Dauj	Dauj		
281	LAFAGE François Victorin délégué de la commune de Maury		Dauj	Dauj		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
282	LAFFON François Millas - Conseiller Général du Canton de Millas		Daniel	Daniel		
283	LAFFON Michel délégué de la commune de Collioure		Daniel	Daniel		
284	LAFFON Auguste délégué de la commune d'Alénya		Daniel	Daniel		
285	LANDRY Antoine délégué de la commune de Salses		Daniel	Daniel		
286	LARRIEU Auguste délégué de la commune de Villefranche du Conflent		Daniel	Daniel		
287	DE LATOUR Prosper délégué de la commune de Bourg-Madame		Daniel	Daniel		
288	LAVALL Antoine délégué de la commune de Prades		Daniel	Daniel		
289	LILLO Edmond délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque		Daniel	Daniel		
290	LLADERES Fernand délégué de la commune de Calmeilles		Daniel	Daniel		
291	LLAGONNE Louis délégué de la commune de Cornère les Cabanes		Daniel	Daniel		
292	LLEDOS Barthélémy <del>délégué</del> Conseiller d'Arrondissement de Prades		Daniel	Daniel		
293	LLIMOUZY Emile délégué de la commune d'Estagel		Daniel	Daniel		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
294	LLINAS Léonard délégué de la commune de Sorède		Dany	Dany		
295	LLONGUET Benis délégué de la commune de Dorres		Dany	Dany		
296	LOZE Joseph délégué de la commune d'Enveitg		Dany	Dany		
297	LNCIARD Paul délégué de la commune de Collioure		Dany	Dany		
298	LUCIA Victor délégué de la Commune de Salses	Mouretat Mathieu	Dany	Dany		remplace le délégué empêché
299	MACABIES Laurent délégué de la commune de Vingrau		Dany	Dany		
300	MAILLOL Joseph Conseiller d'Arrondis- sement de Perpignan		Dany	Dany		
301	MALET François délégué de la commune de Planezes		Dany	Dany		
302	MALET Jean délégué de la commune de Banyuls dels Aspres		Dany	Dany		
303	MALET Paul délégué de la commune de Millas		Dany	Dany		
304	MALIS Roger délégué de la communes de Baixas		Dany	Dany		
305	MANAUT René Victor Conseiller Général du canton de Sournia					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
306	MANIEL Edouard Clément délégué de la commune de Bages		Daniel	✓		
307	MARC Joseph Conseiller d'Arron- dissement de Prades		Daniel	✓		
308	MARCIEROU Louis délégué de la commune d'ELNE		Daniel	✓		
309	MARGAIL Daniel délégué de la commune d'Ille sur Têt		Daniel	✓		I
310	MARGAIL Etienne délégué de la commune d'ESCARO		Daniel	✓		
311	MARGAIL Joseph délégué de la commune de Perpignan		Daniel	✓		
312	MARSAL Maurice délégué de la commune de Peyrestortes		Daniel	✓		
313	MARTINAGGI Paul délégué de la commune de Villeneuve de la Rivière		Daniel	✓		
314	MARTY André délégué de la commune d'OLETTE		Daniel	✓		
315	MARTY François délégué de la commune de Caramany		Daniel	✓		
316	MARTY Hippolyte conseiller Général de Latour de France		Daniel	✓		
317	MARTY Joseph délégué de la commune de Prats de Mollo		Daniel	✓		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
318	MARY Adrien délégué de la commune de Baixas		Dany	ZV		
319	MARY André délégué de la commune de Velmanya		Dany	W		
320	MARY Etienne conseiller d'arrondis- sement de <del>Maixas</del> Prades		Dany	Dany		
321	MARY Jean délégué de la commune de Maixas		Dany	W		
322	MAS Etienne délégué de la commu- ne d'Argelès-sur-mer		Dany	Dany		
323	MAS François délégué de la commune de Perpignan		Dany	Dany		
324	MAS Gaston délégué de la commune de Montesquieu	B. Payrassat	Dany	Dany	ZV	
325	MAS-FIGUERES Michel délégué de la commune de Maureillas		Dany	Dany		
326	Mas Sébastien délégué de la commune d'Olette		Dany	L		
327	MASSARDO Thomas délégué de la commune de St-Laurent de Cerdans		Dany	W		
328	MASSINA Camille délégué de la commune d'Oms		Dany	Dany		
329	MASSOTTE Fortuné délégué de la commune de Trouillas		Dany	Dany		

18

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
330	MAURETA Antoine Conseiller d'arrondissement de Prats-de-Mollo.		Daniel	Daniel		
331	MAURY Marceau délégué de la commune de Prats de Mollo		Daniel	✓		
332	METIG Antonin délégué de la commune de Baho		Daniel	Daniel		
333	MERCADER Félix délégué de la commune de Perpignan		Daniel	Daniel		
334	MESTRES François délégué de la commune de Banyuls sur mer		Daniel	Daniel		
335	MIAS Georges délégué de la commune de Cerbère		Daniel	Daniel		
336	MILLAGOU Paul délégué de la commune de Périllos		Daniel	Daniel		
337	MIQUEL Raymond délégué de la commune de St-Estève		Daniel	Daniel		
338	MITJAVILLE Georges délégué de la commune d'Angoustrine	Grau Jean	Daniel			remplace le délégué empêché
339	MITJAVILLE Marcel délégué de la commune de Port-Vendres		Daniel	✓		
340	MOLINER Jean délégué de la commune de Port-Vendres		Daniel	✓		
341	MONCEU Pierre délégué de la commune de Clara-Villerach		Daniel	Daniel		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>re</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
342	MONDY-BASSAL Georges délégué de la commune de Rivesaltes		Daniel	Dany		
343	MONE Nicolas délégué de la commune de Fontpédrouse		Daniel	Dany		
344	MONNE Antonin délégué de la commune de Villelongue dels Monts		Daniel	Dany		
345	MONNE Pierre délégué de la commune de Latour de Carol		Dany	Dany		
346	MONTADE Jacques délégué de la commune de Villeneuve de la Raho		Daniel	Dany		
347	MONTALT Paul délégué de la commune de Perpignan		Daniel	Dany		
348	MONTEILS Marcel délégué de la commune de Corneilla du Conflent		Daniel	Dany		
349	MONGAILLARD Férréol délégué de la commune de Claira		Dany	Dany		
350	MOSSET Georges délégué de la commune de Ste-Colombe		Dany	Dany		
351	MOULENAT Joseph délégué de la commune de Sournia		Daniel	Dany		
352	MOUNIE Félix délégué de la commune de Banyuls sur mer		Daniel	Dany		
353	MOUCHE Jean délégué de la commune d'Espirà de l'Aglí.		Daniel	Dany		

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent soixante-huit électeurs.

A Gapignan , le 15 juillet 1937.

Le Préfet,

*certif*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

Ceud lourache sept  
cent vixante - nine

émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.

\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*Mulet*

Les Scrutateurs,

*L'Opiniat*  
*Guérin*  
*Baujat*

5

ELECTION SENATORIALE

du 25 JUILLET 1937

-----  
LISTE d' EMARGEMENT

du 3ème BUREAU de VOTE

=====

N°354 à 506 de la liste générale

-----

-----

DÉPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

#### DU 3<sup>e</sup> BUREAU DE VOTE.

(N<sup>o</sup>s 354 à 506 DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieux et places des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ELECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ELECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
354	NABONNE Joseph délégué de la commune de Thuir					
355	NAUDON Joseph délégué de la commune de Latour de Carol					
356	NAUTE Félicien délégué de la Commune de Torreilles					
357	NAVARRO Jean délégué de la commune de l'Eyne					
358	NARIS Etienne délégué de la commune de Tresserre					
359	NIVET Joseph Conseiller d'Arrondis- sement de Céret					
360	NIVET Pierre délégué de la commune de Serralongue					
361	NOËL Augustin délégué de la commune de St-Cyprien					
362	NOGUERES Louis Conseiller Général à Thuir					
363	NONDEDEU Jean délégué de la commune de Collioure					
364	OLIVE François délégué de la commune de Tordères					
365	OLIVE Raymond délégué de la commune de Torreilles					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
366	OMS Pierre délégué de la commune de Vivès					
367	RE ORIOL Giles délégué de la commune de Palau de Cerdagne					
368	PACOUIL Maurice Conseiller d'arrondis- sement de Prades					
369	PAGNON Jules délégué de la commune de Ste-Marie la Mer					
370	PAILLES Joseph délégué de la commune de l'Ecluse					
371	PAILLES Pierre délégué de la commune d'Espira du Conflent					
372	PAL Joseph délégué de la commune de Perpignan					
373	PALMADE Jean délégué de la commune de Le Vivier					
374	PALMAROLE Blaise délégué de la commune de Rigarda					
375	PAMBRUN Emile délégué de la commune de Vernet les Bains					
376	PAMS Baptiste Conseiller Général à Arles sur Tech					
377 "	PAPINAUD Eloi délégué de la commune de St-Hippolyte					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
378	PARAYRE Joseph Député des Pyrénées- Orientales Céret					
379	PARDINEILLE François délégué de la Commune d'ELNE					
380	PARES Abdon délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque					
381	PARET Urbain Gémeiller d'arrondis- sement de Perpignan					
382	R PARAMON Julien délégué de la commune de Cerbère					
383	PASQUET Baptiste délégué de la commune DU SOLER					
384	PASQUIER Pierre délégué de la commune de Belesta					
385	PASTOR Baptiste délégué de la commune de Saleilles					
386	PATAU Pierre délégué de la commune de Bolquère					
387	PAULY Joseph délégué de la commune de Palalda					
388	PAYRE Armand délégué de la commune de Bouletemère					
389	PAYRE Casimir délégué de la commune de Canohès					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
390	PELISSIER Elexis délégué de la commune de Fosse					
391	PEYRE Marius délégué de la commune de Perpignan					
392	PEYREVIDAL Jean conseiller général à Vinça					
393	PEZIERES Georges Conseiller Général de St-Paul de Fenouillet					
394	PIC Julien délégué de la commune de St-Félix d'Avall					
395	PICHEYRE François délégué de la commune de Formiguères					
396	PIECHON Lucien délégué de la commune de Sournia					
397	PINO Désiré délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque					
398	PLA Joseph délégué de la commune de Latour de France					
399	PLANAS Narcisse délégué de la Ville de Perpignan	Riu Antoine				remplace le délégué empêtré
400	PLANES Henri délégué de la commune de Saillagouse					
401	PLANES Joseph délégué de la commune de St-Jean-Pla de Corts					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
402	PLANES Martin délégué de la commune de Llampo		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		
403	PUCH Laurent délégué de la commune de St-Laurent de Cerdans		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		
404	POLIT Jean délégué de la commune de Bompas		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		
405	POMAREDE François délégué de la commune de Cabestany		<i>AB</i>	<i>Paul</i>		
406	POMES-Sales Jacques délégué de la commune de Perpignan		<i>AB</i>	<i>Paul</i>		
407	PONS Antoine délégué de la commune de Joch		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		
408	PONSOLE Michel délégué de la commune de Prats de Mollo		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		
409	PORRAT Pierre délégué de la commune de Vernet-les-Bains		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		
410	PORTEIX François délégué de la commune de l'ELNE		<i>AB</i>	<i>Paul</i>		
411	PRATS Alexis délégué de la commune de St-André		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		
412	PUIG Jean délégué de la commune d'Argelès-sur-Mer		<i>AB</i>	<i>Paul</i>		
413	PUJOL François délégué de la commune de Mosset		<i>Suz</i>	<i>Paul</i>		

6

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
414	PUYNAUD Philippe délégué de la commune de Montalba-le-chateau					
415	PUYSEGUR Michel conseiller d'arrondis- sement de Céret					
416	QUINTANE Jean délégué de la commune de St-Laurent-de- Cerdans					
417	RAMON Jean conseiller d'arrondis- sement de Céret					
418	RAMON Jean délégué de la commune d'Arles-sur-Tech					
419	RASPAUD Jean délégué de la commune de Cases-de-Pène					
420	REBARDY Joseph délégué de la commune de Corbères-les-Cabanes					
421	RICARD Etienne délégué de la commune de Mantet					
422	RICARD Joachim délégué de la Ville de Perpignan					
423	RIGAT Sylvestre délégué de la commune de Lamanère					
424	ROCARIES Sauveur délégué de la commune de Port-Vendres					
425	RODOR François délégué de la commune de Trouillas					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
426	ROGEA Paul délégué de la commune de Saillagouse					
427	ROGET François délégué de la commune de Montferrer					
428	ROSETU François délégué de la commune d'Amélie-les-Bains					
429	ROS André délégué de la commune d'Ortaffa					
430	ROUFFIA Gaston Antoine délégué de la commune de Maury					
431	ROUFFIANDIS J. conseiller d'arrondis- sement de Prades					
432	ROUIT Gustave délégué de la commune de Rodès					
433	ROUQUET François délégué de la commune de Fontpédrouse					
434	ROURE Julien délégué de la commune de Tresserres					
435	ROUS Etienne délégué de la commune de Caudis-de-Mont- Louis					
436	ROUS Jean-Pierre délégué de la commune de Valau					
437	ROUS Joseph Député					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS  et  QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR  devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
438	MOUSTANY Jacques délégué de la commune de Montauriol		<i>H</i>	<i>D</i>		
439	RUBIROLA Adrien délégué de la commune de Villeneuve de la Raho		<i>H</i>	<i>D</i>		
440	SAGELOLY Joseph délégué de la commune de Glorianes		<i>H</i>	<i>D</i>		
441	SALA-MORE Jacques délégué de la commune Rivesaltes		<i>H</i>	<i>D</i>		
442	SALES Jacques délégué de la commune de Prats de Mollo		<i>H</i>	<i>D</i>		
443	SALES Louis délégué de la commune de Campoussy		<i>H</i>	<i>D</i>		
444	SALSENACH Denis délégué de la commune de Nohèdes		<i>H</i>	<i>D</i>		
445	SANS Jean délégué de la commune de Formiguères		<i>H</i>	<i>D</i>		
446	SANSA Pierre délégué de la commune de Targasonne		<i>H</i>	<i>D</i>		
447	SANMARTI Jacques conseiller d'arrondis- sement Perpignan		<i>H</i>	<i>D</i>		
448	SANMARTIN Joseph délégué de la commune de St-Laurent de la Salanque		<i>H</i>	<i>D</i>		
449	SANGERMA Augustin délégué de la commune de Sehorre		<i>H</i>	<i>D</i>		

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>er</sup> tour de scrutin.	
450	SANTENACH Astiscle délégué de la commune de Passa					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
451	SARIS Aimé délégué de la commune d'Ille sur Tet					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
452	SAURIS Joachim délégué de la commune de Thuir					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
453	SEDES Antoine délégué de la commune de Port-Vendres					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
454	SEDES-FILLOLS Joseph délégué de la commune de Pia					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
455	SEGUILE Moïse délégué de la commune de Montner					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
456	SELVA Daniel délégué de la commune de Los Masos					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
457	SERRE Ferdinand délégué de la commune de St-Cyprien					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
458	SEVENE Marius Conseiller Général du Canton de Mt-Louis					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
459	SICART Marc délégué de la commune d'Elne					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
460	SIN Louis délégué de la commune de Cerbère					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION
461	SINE Justin délégué de la commune de Canchès					REQUETE FAISANT PARTIE DU RECOURS EN CONTRE DE L'ÉLECTION

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
462	SIRE Jean délégué de la commune de Trévillach					
463	SITJA Sauveur délégué de la commune de Reynès					
464	SOLA Martin délégué de la commune de Thès-entre-Vals					
465	SOLE Pierre délégué de la commune de Maureillas					
466	SOLER Antoine délégué de la commune d'ODEILLO-VIA					
467	SOLER Bonaventure délégué de la commune de THESA					
468	SOUBIELLE René délégué de la commune de Bages					
469	SOUBIELLE Sébastien délégué de la commune de Fontrabiouse					
470	SOULERE François délégué de la commune de Prats de Sournia					
471	SOURRIBAS François délégué de la commune de Reynès					
472	SURJOUS François délégué de la commune de Néfiach					
473	TAILLADE Joseph délégué de la commune de Ponteilla					

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
474	TAILLES Jean délégué de la Ville de Perpignan		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
475	XXIME TAMEZE Férréol délégué de la commune de Ponteilla		<i>Auz</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
476	TARDIEU MAGABIES Sébastien - délégué de la commune de Fourques		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
477	TERRIS Onuphre délégué Conseiller Général de Céret		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
478	TASTU Paul délégué de la commune d'ALENYA		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
479	TERRIS François délégué de la commune de St-Laurent-de-Gardon		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
480	THOMAS Frédéric délégué de la commune de Perpignan		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
481	THOMAS Jacques délégué de la commune d'Ille sur Têt		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
482	THORENT Louis Conseiller Général à Olette		<i>Auz</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
483	TIGNERES Gabriel délégué de la commune de Bages		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
484	TOURMONT Alexis délégué de la commune de Vinça		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde
485	TRESCASES Frédéric Conseiller d'Arrondis- sement de Céret		<i>AB.</i>	<i>AB.</i>		TOUS DUS et Agence d'Agde

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
486	TRILLES Michel délégué de la commune de Matemale		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
487	VALLS Justin délégué de la commune de Corsavy		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
488	VALLS Gabriel délégué de la commune de St-Paul-de-Fenouillet		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
489	VALLS Joseph délégué de la commune de Montferrer		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
490	VALS Aristide délégué de la commune de Baixas		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
491	VAQUER Dominique délégué de la commune des Angles		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
492	VAYRE Auguste délégué de la commune de Caudès-de-Fenouillèdes		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
493	VERGES Jean délégué de la commune de Les Angles		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
494	VERNIS Bertin délégué de la commune de Eaux-de-Catllar		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
495	VIDAL Georges Joffre délégué de la commune d'Eline		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
496	VIDAL Gérard délégué de la commune de Thuir		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33
497	VIDAL Jean délégué de la commune de Prades		<i>AB</i>	<i>AB</i>		389123 22.3.33

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
498	VIDAL Jean délégué de la commune de Nyers		<i>H</i>	<i>B</i>		ST 19.11.20 00 00 00 00 00 00 00
499	VILA Etienne délégué de la commune de Salses		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
500	VILACEQUE GIRALT Jean délégué de la commune de Montbolo		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
501	VILAGEQUE Jean délégué de la commune de Terrats		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
502	VILAR Léon délégué de la commune d'Urbanya		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00
503	VILAREM Pierre délégué de la commune de Banyuls sur mer		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
504	VILE Joseph délégué de la commune de St-Marsal		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00
505	VIEILLEDENT Jean délégué de la Ville de Perpignan		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00
506	VIGUE Etienne délégué de la commune de La Cabanasse		<i>H</i>	<i>B</i>		00 00 00 00 00 00 00 00

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à cent cinqante deux électeurs.

A Gignac , le 15 juillet 1937

Le Préfet.

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent Cinqante deux  
électeurs pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
Cent cinqante un émargements pour le 2<sup>e</sup> idem.  
Cent cinqante un émargements pour le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

## Département des Pyrénées-Orientales

**Dépouillement des votes de la commune d' Endre 1<sup>re</sup> section**

## Arrondissement d

6

Le Secrétaire,

Certifié :  
*Les Scrutateurs,*

Le Président,

Département des Pyrénées-Orientales

V<sup>er</sup>tonDépouillement des votes de la commune d *1<sup>re</sup> Lectay*

Arrondissement d

6

Candidats : M. <i>Bouyonnet</i>	M. <i>Gendre</i>	M. <i>Garayre</i>	M. <i>Rouo</i>	M. <i>J. Saval</i>	M.						
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	9	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,

*Désiré F. Calvet  
Pierre Hauet**Alfonso*

2<sup>e</sup> SectionN<sup>o</sup> 1000

Département des Pyrénées-Orientales

## Dépouillement des votes de la commune d

Arrondissement d

7

Candidats : M. Boulzunet	M. Gaudre	M. Lourau	M. Rous	M.							
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,

*Bauzon  
Gaudre  
Lourau  
Rous**Hecq*

Victoire

2<sup>e</sup> section

Département des Pyrénées-Orientales

## Dépouillement des votes de la commune d

Arrondissement d

Candidats : M. Bouyoumet

M. Gendre

M. Parayre

M. Rous

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

7

20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	10	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	64	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

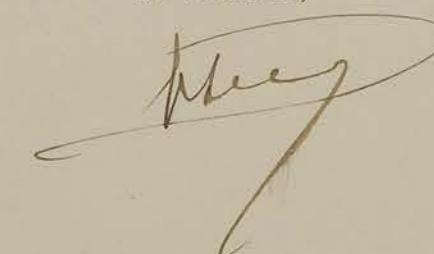
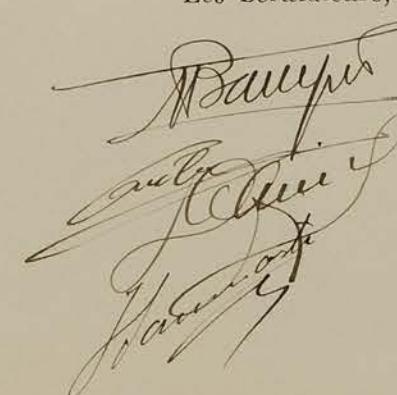
Candidats : M.

20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,



3<sup>e</sup> Section N° 1000

Département des Pyrénées-Orientales

Dépouillement des votes de la commune d

Arrondissement d

Candidats : M. Bouyoumet M. Gendre M. Parayre M. Rous M. Clauet M. M. M. M. M.

20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Candidats : M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.

20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :

Les Scrutateurs,  
Dacosta, H. A. H. H.  
Houbelot  
A. Borel

Le Président,

H. B. S.

3<sup>e</sup> Secteur

Département des Pyrénées-Orientales

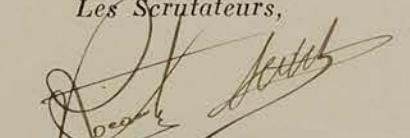
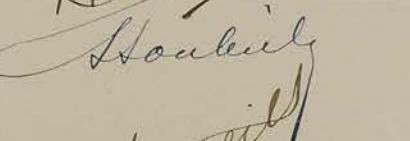
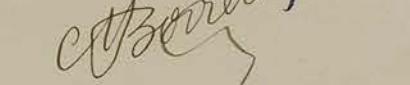
Dépouillement des votes de la commune d'

Candidats : M. Bouyoumet	M. Gendre	M. Farayre	M. Roux	M. Flanès	M.	Arrondissement d						
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

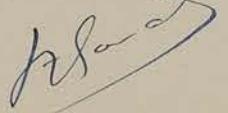
Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,



Finito de Canna s'ipala à 9<sup>h</sup>04 pm in a  
perdu sa carte — le President de section fait abordé —

*Nouvelles*  
Département des Pyrénées-Orientales

Dépouillement des votes de la commune d'

*2<sup>e</sup> tour*

Arrondissement d'

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	89	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140		140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160		160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180		180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200		200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220		220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240		240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260		260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280		280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300		300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,

*Balme*  
*Calvet*  
*Affard*

## Département des Pyrénées-Orientales

## Dépouillement des votes de la commune d

$\lambda = \frac{c}{\nu}$

## Arrondissement d

9

Candidats : M.<sup>me</sup> Bonjouan-

Parafiz - | M. D

*iot* | M.

| M.

M.

M.

M.

M.

M.

Candidats : M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M

M

Le Secrétaire,

Certifié :  
*Les Scrutateurs,*

Le Président,

2<sup>e</sup> Section

Département des Pyrénées-Orientales

## Dépouillement des votes de la commune d

Arrondissement d

10

Candidats : M. Baujouet M. Barouye

| M.  |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  | 20  |
| 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  | 40  |
| 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  | 60  |
| 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  | 80  |
| 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 | 120 |
| 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 | 140 |
| 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 |
| 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 | 180 |
| 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 |
| 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 | 220 |
| 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 | 240 |
| 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 | 260 |
| 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 | 280 |
| 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 | 300 |

Candidats : M.

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,

*2<sup>e</sup> Secrétair*

Département des Pyrénées-Orientales

Dépouillement des votes de la commune d

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	Arrondissement d
												10
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	94	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160		160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180		180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200		200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220		220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240		240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260		260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280		280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300		300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,

*Pau*  
*Paul*  
*Baup*

*Mer*

3<sup>e</sup> Section de vote

Département des Pyrénées-Orientales

Dépouillement des votes de la commune d

Candidats : M. Bouyoumet	M. Gendre	M. Parayre	M. Rous	M. Doual	M.	Arrondissement d 11						
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scrutateurs,

Le Président,

3<sup>e</sup> Section de vote

Département des Pyrénées-Orientales

Dépouillement des votes de la commune d

Candidats : M. Bayonne	M. Gendre	M. Faraya	M. Rous	M. Blanes	M. Sout	M.	M.	M.	M.	M.	M.	Arrondissement d 11
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Candidats : M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160	160
180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220
240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260
280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280	280
300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

Le Secrétaire,

Certifié :  
Les Scruteurs,

Le Président,

*[Handwritten signatures]*

*[Handwritten signature]*

Département des P  
Préfecture Orientale

MODÈLE N° 8 bis.

17

## MEMBRE DU SÉNAT

Élu le 25 juillet 1937

(2<sup>e</sup> tour de scrutin.)

Nombre des électeurs inscrits . . . . .	506
Nombre des votants. . . . .	502
Nombre des suffrages exprimés . . . . .	501

## CANDIDAT PROCLAMÉ

Nom : Parayre  
Prénoms : Joseph Député des P  
Préfecture Orientale  
Qualification, profession, etc. : Avocat à la Cour d'appel de Paris  
Date de la naissance : 8 novembre 1893

Nombre des suffrages obtenus par le candidat élu . . . 262

Int. 2013 E

Les autres suffrages se sont répartis entre :

M. Bouyoux Fernand . . . . . 236  
M. . . . .  
M. . . . .  
M. . . . .  
Divers, bulletins nuls ou voix perdues. . . . . 4

TOTAL ÉGAL au nombre des bulletins trouvés dans l'urne . . . 502

*6<sup>e</sup>* Bureau

# RAPPORT D'ÉLECTION

PRÉSENTÉ PAR

M \_\_\_\_\_

SENATEUR

Département des Pyrénées Orientales.

Les élections du \_\_\_\_\_ dans le département de \_\_\_\_\_  
ont donné les résultats suivants :

1<sup>er</sup> TOUR. Electeurs inscrits \_\_\_\_\_

Nombre de votants \_\_\_\_\_

Bulletins blancs et nuls \_\_\_\_\_ à déduire.

Suffrages exprimés \_\_\_\_\_ dont la majorité absolue est de \_\_\_\_\_

Ont obtenu : MM. \_\_\_\_\_ voix.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ été proclamé Sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

(Voir formules au bas de la page 2 en cas de résultats incomplets ou de non résultat).

2<sup>me</sup> TOUR. Electeurs inscrits \_\_\_\_\_

Nombre de votants \_\_\_\_\_

Bulletins blancs et nuls \_\_\_\_\_ à déduire.

Suffrages exprimés \_\_\_\_\_ dont la majorité absolue est de \_\_\_\_\_

Ont obtenu : MM. \_\_\_\_\_ voix.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ été proclamé Sénateur comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

(Voir formules au bas de la page 2 en cas de résultats incomplets ou de non résultat).

3<sup>me</sup> TOUR. *Electeurs inscrits* \_\_\_\_\_

*Nombre de votants* \_\_\_\_\_

*Bulletins blancs et nuls* \_\_\_\_\_ à déduire.

*Suffrages exprimés* \_\_\_\_\_

*Ont obtenu : MM.* \_\_\_\_\_ voix.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*M* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ été proclamé Sénateur comme ayant réuni la pluralité des voix.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*Votre* \_\_\_\_\_ Bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection  
de *M* \_\_\_\_\_

*qui* \_\_\_\_\_ *rempli* \_\_\_\_\_ les conditions d'éligibilité prescrites.

---

**Formule en cas de résultats incomplets :** La majorité absolue n'ayant été obtenue que par  
\_\_\_\_\_ candidat il a été procédé à un \_\_\_\_\_ tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

**Formule en cas de non résultat :** Aucun candidat n'ayant réuni la majorité absolue des suffrages  
exprimés, il a été procédé à un \_\_\_\_\_ tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PA...  
18 Juillet 1937  
16 heures  
Signature : ...

P.O.

083-X

ÉLECTION SÉNATORIALE

du

25 Juillet

1937

Département des Pyrénées Orientales

M. Tarayre, élu.

Monsieur le Président

du 6<sup>e</sup> Bureau (de la session extraord<sup>n</sup> de 1937)

du Sénat

(Secrétariat Général de la Présidence)

Présidente

